Listes et organisations syndicales recevables
Elections professionnelles
3 au 10 décembre 2026

LISTES DE CANDIDATURES
ELECTIONS – CSA
Comité social d'administration

5 listes déclarées recevables

Election au Comité Social d'Administration de l'Université de Bordeaux

Elections professionnelles 2026

Liste présentée par la CFDT Education Formation Recherche Publiques

11 Femmes – 9 Hommes

10 Titulaires – 10 Suppléants

1.	Mme GARDERE ELIZABETH	PR	IUT DE BORDEAUX SITE BASTIDE – UNIVERSITE DE BORDEAUX
2.	Mme DURAN CAMILLE	IGR	DIRECTION DE LA PLANIFICATION STRATEGIQUE SITE ARGONNE – UNIVERSITE DE BORDEAUX
3.	M. SEMPEY ALAIN	MCF	IUT DE BORDEAUX SITE GRADIGNAN – UNIVERSITE DE BORDEAUX
4.	Mme POULON ANGELINE	MCF	COLLEGE SCIENCES ET TECHNOLOGIES SITE TALENCE – UNIVERSITE DE BORDEAUX
5.	M. BAHROUN NAOUFEL	C.BIB.	DIRECTION DE LA DOCUMENTATION SITE TALENCE – UNIVERSITE DE BORDEAUX
6.	Mme MARCHES EMILIE	IGE	SERVICE D'ANIMATION SCIENTIFIQUE DES DEPARTEMENTS SITE MONTESQUIEU – UNIVERSITE DE BORDEAUX
7.	Mme LASSEGUES ANNE	IGE	SERVICE CULTURE SITE TALENCE – UNIVERSITE DE BORDEAUX
8.	M. ROBIN VINCENT	MCF	INSPE ACADEMIE DE BORDEAUX SITE AGEN – UNIVERSITE DE BORDEAUX
9.	Mme BRULE SYLVIE	ATRF	COLLEGE SCIENCES DE L'HOMME SITE VICTOIRE – UNIVERSITE DE BORDEAUX
10.	Mme KREMER FLORENCE	MCF	IAE BORDEAUX SITE BASTIDE – UNIVERSITE DE BORDEAUX
11.	M. DUBOURG JEAN	IGR	POLE PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT SITE TALENCE – UNIVERSITE DE BORDEAUX
12.	Mme ROUILLARD GUYLAINE	ATRF	SERVICE UNIVERSITAIRE D'ACTION SOCIALE SITE MONTESQUIEU – UNIVERSITE DE BORDEAUX
13.	M. AZEMA LAURENT	MCF	COLLEGE SANTE SITE CARREIRE – UNIVERSITE DE BORDEAUX
14.	Mme LEHMANS ANNE	PR	INSPE ACADEMIE DE BORDEAUX SITE MERIGNAC – UNIVERSITE DE BORDEAUX
15.	M. MBILO ULRICH THIBAUT	ATRF	DIRECTION DES SERVICES AUX OCCUPANTS SITE TALENCE – UNIVERSITE DE BORDEAUX
16.	Mme DUGOUJON ADELINE	IGR	DIRECTION DE L'IMMOBILIER SITE TALENCE – UNIVERSITE DE BORDEAUX
17.	M. DUBOIS JEAN-MARC	IGE	DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION SITE CARREIRE – UNIVERSITE DE BORDEAUX
18.	M. DE DARUVAR ANTOINE	PR	COLLEGE SCIENCES ET TECHNOLOGIES SITE TALENCE – UNIVERSITE DE BORDEAUX
19.	Mme FOURCADE AGNES	BIB	DIRECTION DE LA DOCUMENTATION SITE CARREIRE – UNIVERSITE DE BORDEAUX
20.	M. DECAMPS GREGORY	PR	COLLEGE SCIENCES DE L'HOMME SITE VICTOIRE – UNIVERSITE DE BORDEAUX

Je vote CFDT du 03 au 10 déc 26

Cfdt: ÉDUCATION FORMATION RECHERCHE PUBLIQUES
Université de Bordeaux

ELECTIONS DE RENOUVELLEMENT DES REPRESENTANTS AU CSA, CPE ET CCPANT

Nos Exigences pour les personnels de l'Université :

- *Une meilleure **reconnaissance** et **considération** au travail*
- *Des **moyens** pour **pouvoir bien faire** son travail*
- *La garantie de la **santé** et **sécurité** au travail*
- *Pouvoir **anticiper l'évolution des conditions** de travail*
- *Permettre d'**agir sur l'organisation** du travail*

Retrouvez via le QR Code et sur le site cfdt-ub.fr :

- l'intégralité de notre **profession de foi**
- nos **listes de candidats** et soutiens

Voter pour la CFDT, c'est défendre les personnels, mais aussi défendre un modèle d'université ouverte, démocratique et solidaire, pleinement engagée dans ses missions de service public auprès des étudiants et de la société.

VOTEZ CFDT

1er syndicat de France

Voter pour la CFDT au CSA, à la CPE et la CCPANT, c'est choisir des représentants qui connaissent vos métiers, défendent vos droits et qui rendent compte de leurs actions.

Votre travail mérite reconnaissance et considération !

Nous voulons des rémunérations à la hauteur de nos qualifications et de nos responsabilités, des carrières qui permettent réellement de progresser et des règles d'avancement justes et transparentes. Nous défendrons une meilleure reconnaissance de tous les métiers, titulaires comme contractuels, et une politique de ressources humaines attentive aux parcours et aux aspirations de chacun.

Pour bien travailler, il faut des moyens !

Les missions des universités ne cessent de se développer, sans que les moyens humains et financiers suivent. Charge de travail, multiplication des tâches et précarité fragilisent les personnels comme la qualité du service rendu. Nous revendiquons des recrutements, des emplois stables et des moyens adaptés aux missions. Ces moyens sont également indispensables pour garantir l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur et offrir aux étudiants un environnement d'études accueillant, inclusif et attentif à leur santé physique et mentale.

L'université se doit de garantir votre santé et sécurité au travail !

Dans une période où les personnels de l'Université sont de plus en plus nombreux à souffrir à cause de leurs conditions de travail, nous exigerons la mise en place d'un plan d'action concret permettant de protéger les personnels vis-à-vis de tous les risques auxquels ils sont exposés, que ces risques soient environnementaux ou humains. Nous souhaitons réaffirmer notre souhait de lutter contre toutes les formes de violence et discrimination au sein de l'Université tout en portant de façon inconditionnelle attention et assistance aux collègues en situation de vulnérabilité ou précarité.

Des changements anticipés plutôt que subis !

Le changement climatique et l'intelligence artificielle transforment déjà nos métiers, nos pratiques et nos conditions de travail. Ces évolutions doivent être anticipées, débattues et accompagnées. Nous défendrons une adaptation de nos activités et de nos lieux de travail aux défis environnementaux et une utilisation de l'IA qui respecte la dignité et les compétences professionnelles.

Pouvoir agir sur l'organisation et les transformations du travail !

Chacun doit pouvoir faire entendre son expérience, proposer des améliorations et participer aux décisions qui affectent son travail. Afin de préserver nos libertés académiques, nous défendrons un véritable dialogue sur l'organisation et les projets de transformation des services, les conditions d'enseignement et de recherche. Faire confiance aux personnels, c'est leur donner le pouvoir d'agir et leur permettre de retrouver ou de préserver le sens de leur travail en favorisant les démarches participatives

VOTEZ CFDT

1er syndicat de France



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

Élection au Comité social d'administration
de l'Université de Bordeaux

Liste présentée par l'Union nationale des syndicats autonomes

1	Mme	ROUYERE	Valérie	Technicienne
2	M.	BOUVRET	Pierre	Ingénieur d'études
3	Mme	MILOCHAU	Alexandra	Ingénieure d'études
4	M.	MACEL	Jérôme	Adjoint technique
5	Mme	LAPEYRE	Véronique	Ingénieure d'études
6	M.	HANQUIEZ	Vincent	Ingénieur de recherche
7	Mme	CHAINEAUD	Christel	Contractuelle IGE
8	M.	GENESTE	Emmanuel	Ingénieur d'études
9	Mme	DUPUY	Karine	Technicienne
10	M.	MOREAU	Stéphane	Maître de conférence
11	Mme	BUISINE	Carole	Assistante ingénieure
12	M.	LEVEE DUCHENE	Richard	Technicien
13	Mme	GONDONNEAU	Isabelle	Attachée d'administration
14	Mme	ESCATAFAL	Magali	Bibliothécaire assistante spécialisée
15	M.	TAN	Sisareuth	Ingénieur d'études (CNRS)
16	Mme	CHOUARDI-LE BOUHEC	Laure	Technicienne
17	M.	TOUZARD	Blaise	Professeur
18	Mme	CATTIAUX	Jennifer	Ingénieure d'études
19	Mme	GUIARD-SCHMID	Stéphanie	Ingénieure d'études
20	M.	CRUCHON	Sylvain	Technicien

Nombre de femmes : 11
Nombre d'hommes : 9





ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

DU JEUDI 3 AU JEUDI 10 DÉCEMBRE

Comité social d'administration d'établissement

JE VOTE UNSA PARCE QU'ELLE REVENDIQUE :

- ➔ L'augmentation immédiate du point d'indice a minima de 15 % pour compenser l'inflation cumulée.
- ➔ La revalorisation des grilles indiciaires de rémunération.
- ➔ La convergence indemnitaire sur le mieux-disant de la fonction publique d'État.
- ➔ L'intégration des primes au traitement indiciaire.
- ➔ La poursuite et l'élargissement des requalifications des emplois pour en finir avec les sous-classements.
- ➔ Le recrutement de fonctionnaires à la hauteur des besoins, la titularisation massive des personnels contractuels qui le souhaitent et la lutte contre la précarisation.
- ➔ Une plus grande transparence dans les procédures d'avancement et de promotion grâce à la consultation des instances paritaires.
- ➔ L'égalité effective entre les femmes et les hommes qui couvre l'ensemble de la carrière.
- ➔ Un plan d'inclusion ambitieux avec des moyens pérennes, notamment en faveur des personnels en situation de handicap.
- ➔ La lutte contre les violences sexistes et sexuelles, le harcèlement et les discriminations.
- ➔ L'amélioration notable de la qualité de vie, des conditions de travail, de la santé et de la sécurité.
- ➔ Une véritable politique de prévention des risques et de surveillance médicale de tous les personnels.
- ➔ L'amélioration de la mobilité choisie et l'application effective des priorités légales.

DANS UN CONTEXTE DE CRISES MULTIPLES QUI NÉCESSITENT UNE RECHERCHE ET UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR FORTS, NOUS EXIGEONS DE L'ÉTAT UN FINANCEMENT À LA HAUTEUR DES BESOINS.





L'UNSA A OBTENU DEPUIS 2022

- Des repyramidages : des promotions supplémentaires pour plus de 4 000 ITRF et 2 000 enseignantes-chercheuses, enseignants-chercheurs.
- Des réformes statutaires positives concernant les ITRF/ITA et les chercheuses et chercheurs.
- L'amorce de la convergence des régimes indemnitaires (primes).
- La prise en compte de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience dans les lignes directrices de gestion aux promotions et aux carrières.
- Une revalorisation de la rémunération des doctorants ainsi que l'augmentation du nombre de contrats doctoraux ministériels.
- La formalisation du Plan égalité professionnelle et du Plan handicap.
- L'accord-cadre télétravail, applicable dans tous les établissements.
- Une feuille de route nationale en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail dans les universités et les organismes de recherche.



LE CSA D'ÉTABLISSEMENT EST NOTAMMENT CONSULTÉ SUR :

- la politique d'emploi de l'établissement (recrutement…) ;
- l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, l'inclusion et la lutte contre toutes les discriminations ;
- les lignes directrices de gestion relatives au pilotage des ressources humaines, aux opérations de promotion et mobilité ;
- la politique indemnitaire (montant des primes…).

La formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (FS-SSCT), une émanation du CSA essentielle pour :

- la protection de la santé physique et mentale, l'hygiène et la sécurité des personnels dans leur travail ;
- l'amélioration des conditions de vie et des conditions de travail ;
- le respect des prescriptions légales prises en matière de santé, sécurité et conditions de travail ;
- l'égalité et la lutte contre les discriminations au travail.

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026, VOTEZ UNSA !

Élections professionnelles
Scrutin du 3 au 10 décembre 2026

Élection au Comité Social d'Administration de l'université de Bordeaux

Liste présentée par la CGT FERC Sup Université de Bordeaux

1. **Mme Ludivine CHRISTOPHE** (ITRF) – IGE – BPH campus Carreire
2. **M Arnaud RIBARDIERE** (ITRF) – IGE – DSI Gradignan
3. **Mme Elodie CHAGNAUD** (ITRF) – IGE - DSPEG campus Montesquieu
4. **M Benoit GRANET** (Enseignant) – PRAG – IUT Gradignan
5. **Mme Nadia JELLOUL** (ITRF) – ADJ TECH – Département Licence Collège ST campus Peixotto
6. **M Jérôme NAULIN** (CDI) - IGE – IHU LIRYC campus Carreire
7. **Mme Céline ROLLAND NABUCO** (Enseignant) - PRAG – IUT Gradignan
8. **M Vincent ANGEL** (Enseignant-chercheur) - MCU – Collège SHS campus Victoire
9. **Mme Amalia PETAUX** (CDI) - IGE - DRI campus Peixoto
10. **M Guy AVENTIN** (CDI) - TECH – Animalerie campus Carreire
11. **Mme Dounia EL HAMRANI** (CDI) – IGR – IHU LIRYC campus Carreire
12. **M Bertrand LUBAC** (Enseignant-chercheur) – Maître de conférences – Collège ST/UMR EPOC Bordes
13. **Mme Coralie CESARION** (ITRF) - TECH – UF SDI collège ST campus Peixotto
14. **M Stéphane SCHOTT** (Enseignant-chercheur) – Maître de conférences – Collège DSPEG/UR CERCCLE
15. **Mme Hélène COUSSY-LACROIX** (ITRF cat A) – IGE - DSI Gradignan
16. **M Vincent COURONEAU-MORTREUIL** (ITRF) - TECH – D2S campus Montesquieu
17. **Mme Mathilde MERLE** (CDI) - IGR – IHU LIRYC campus Carreire
18. **M Basile LABADIE** (ITRF) – ADJ TECH - Département Licence Collège ST campus Peixotto
19. **Mme Cécile CAPDEVILLE** (ITRF)
20. **Mme Martine TASTET** (ATRF) – ADJ TECH - DirDoc

Nombre de femmes : 11 Nombre d'hommes : 9



Il s'agit d'élire vos élu·es au CSA plénier et à l'instance Santé, Sécurité et conditions de travail (FS-SSCT)

La loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) et la loi de programmation de la recherche (LPR) ont introduit la possibilité de déroger massivement au statut de la fonction publique. Et aujourd'hui, force est de constater que la CGT avait raison de s'opposer à ces lois. L'emploi titulaire et notre pouvoir d'achat se sont effondrés, nos conditions de travail se sont profondément dégradées.

Votez CGT, c'est voter pour une cohérence. Nos positions reposent sur des principes qui ne varient pas en fonction de l'air du temps. Nous avons combattu ces lois, aujourd'hui nous dénonçons leurs conséquences.

Notre bilan :

• Rejet des comptes de résultat, des plans de gestion des emplois et du registre social unique pour alerter la communauté et les représentants de l'Etat sur le manque de moyens structurels pour assurer nos missions.

• Participation active en commission de dialogue social pour diminuer autant que possible les risques multiples sur la santé et la sécurité des agents consécutifs aux nombreuses réorganisations de service, souvent menées à moyens constants, voire réduits !

• Conseil et accompagnement, chaque fois que nécessaire, des personnels en difficulté. **Pour la CGT, derrière chaque situation de souffrances individuelles et/ou collectives au travail, il y a des causes socio-organisationnelles.**

• Défense des statuts de la fonction publique d'état en combattant les contrats d'objectif, de moyens et de performance (COMP), en nous opposant à une fonction publique d'établissement.

Au CSA

Comité social d'Administration

Université de Bordeaux

Liste CGT FERC Sup

Tous les agent·es sont électeurs et électrices : Personnels BIATSS, enseignant·es-chercheur·es, doctorant·es, enseignant·es, chercheur·es - titulaires et contractuel·les

Je vote CGT

La CGT FERC Sup défend un service public national d'Enseignement supérieur et de Recherche gratuit, laïque et émancipateur. Elle porte dans les luttes et dans toutes les instances, avec ses élu·es et mandaté·es, les revendications élaborées avec les collègues et conformes à ses valeurs :

- Augmentation des traitements/salaires, dégel du point d'indice (revalorisation immédiate de +20 %), indexation sur le coût de la vie.
- SMIC à 2000 euros brut.
- Création massive de postes de fonctionnaires.
- Université ouverte et gratuite pour tous les étudiant·es, sans sélection.
- Arrêt de la privatisation rampante de l'Enseignement supérieur, arrêt de la sous-traitance.
- Arrêt des restructurations brutales et destructrices.
- Retraite à 60 ans maximum avec une pension d'au moins 75 % du traitement/salaire brut des 6 derniers mois.
- Mise en œuvre de l'égalité professionnelle (salaires et carrières) entre les femmes et les hommes, contre les violences sexistes et sexuelles, contre les discriminations.
- Abrogation du jour de carence.
- Revalorisation des primes statutaires à hauteur de 25 % minimum du salaire moyen du corps avant intégration dans le traitement indiciaire.
- Deux grades par corps pour tous les corps, et passage automatique au grade supérieur après deux ans à l'indice terminal.
- Suppression de toute forme de rémunération au mérite.
- Le passage aux 32 h hebdomadaire sans perte de salaire et la création des postes afférents.
- Pour les enseignant·es : un service d'enseignement de 125 h TD / an (EC) ou 250 h TD / an (PRAG / PRCE).
- Que les avis du CSA et de la FS-SSCT soient contraignants pour l'employeur.
- Le retour à des CHSCT de plein exercice.

Au niveau de l'établissement :

- Une politique des emplois orientée vers la titularisation des non-titulaires.
- Une politique de réduction de la précarité. Pas de CDD sur des emplois répondant à des besoins permanents. Au-delà de 2 ans, les agents doivent être cédéisés.
- Des primes revalorisées et identiques par corps et grades, contre toutes les formes de rémunération au mérite (RIFSEEP, RIPEC) qui individualisent les salaires.
- La transparence dans les groupes de travail et la hausse du taux de promotions.
- La rénovation et la construction de locaux, pour l'augmentation des moyens humains et financiers, contre les restructurations, le management nocif et toute forme de discrimination.
- L'accès de droit au télétravail sur la base du volontariat avec les moyens afférents, en conciliant le droit au télétravail et la cohésion des collectifs, en respect de l'accord télétravail de 2023.
- Le respect de l'obligation de notre employeur de garantir notre santé et notre sécurité, pour des moyens accordés à la médecine de prévention, le respect des prérogatives des instances dédiées, contre l'organisation pathogène du travail.
- Une action sociale financée à hauteur de 1% de la masse salariale et gérée par vos élu·es.
- Le financement de tous les doctorant·es pendant la durée de leur thèse.
- L'exonération des frais d'inscription pour tous et toutes les doctorant·es.

Pour défendre vos droits et le service public, votez, faites voter pour la CGT !

Des élu·es CGT FERC Sup pour l'amélioration du Service public et la défense inconditionnelle du statut général des fonctionnaires

Liste des 20 candidats

CHRISTOPHE Ludivine	EL HAMRANI Dounia
RIBARDIERE Arnaud	LUBAC Bertrand
CHAGNAUD Elodie	CESARION Coralie
GRANET Benoit	SCHOTT Stéphane
JELLOUL Nadia	COUSSY-LACROIX Hélène
NAULIN Jérôme	COURONEAU-MORTREUIL V.
ROLLAND NABUCO Céline	MERLE Mathilde
ANGEL Vincent	LABADIE Basile
PETAUX Amalia	CAPDEVILLE Cécile
AVENTIN Guy	TASTET Martine

Les prérogatives des CSA et des FS-SSCT sont trop souvent méconnues. C'est important d'avoir des élu·es CGT au CSA et à la FS-SSCT, pour intervenir sur nos conditions de travail et sur les questions qui relèvent du périmètre de ces instances :

- L'organisation, le fonctionnement des services (restructurations, transferts et sous-traitance, temps de travail, télétravail…).
- Les questions relatives aux effectifs, à la gestion des emplois.
- Le régime indemnitaire (RIFSEEP, RIPEC...) ; les lignes directrices de gestion (mobilité, promotions).
- Le télétravail.
- La formation, l'insertion et la promotion de l'égalité professionnelle.
- La lutte contre toutes les discriminations.
- La prévention des risques, l'hygiène, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail.
- La participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire et à l'action sociale.

ÉLECTION AU COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

Élections professionnelles 2026

10 titulaires, 10 suppléants

Liste présentée par la Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle - FORCE OUVRIERE

1. **Mme PROVOST Emmanuelle,** Agent contractuel, UFR Pharmacie, BORDEAUX, 33
2. **Mme MAGUIER Charlène,** Adjoint technique de recherche et de formation, UFR Pharmacie, BORDEAUX, 33
3. **M. MALIGNE Thierry,** Professeur agrégé, Département langue, lettres et communication, TALENCE, 33
4. **Mme GAUTHIER Claudine,** Professeur des universités, UF d'Anthropologie, BORDEAUX, 33
5. **M. PEGUY Laurent,** Professeur certifié, INSPE 40 pédagogie, MONT-DE-MARSAN, 40
6. **M. ROUSSEAU Julien,** Agent contractuel, Service audiovisuel et multimédia, BORDEAUX, 33
7. **Mme DUBOURG Marie-Christine,** Agent contractuel, Service Formation Continue Santé, BORDEAUX, 33
8. **Mme PEYRANNE Emma,** Agent contractuel, Gestion des cursus Métiers de la santé, BORDEAUX, 33
9. **M. HUGUES Arthur,** Contractuel doctorant, Institut national de la santé et de la recherche médicale, BORDEAUX, 33
10. **M. MEYER Yanis,** Agent contractuel, Bordeaux Population Health, BORDEAUX, 33
11. **Mme BIAIS Myriam,** Agent contractuel, Bordeaux Population Health, BORDEAUX, 33
12. **Mme DION Zélie,** Agent contractuel, Bordeaux Population Health, BORDEAUX, 33
13. **M. LAGARDE François,** Bibliothécaire, Direction de la Documentation, BORDEAUX, 33
14. **Mme MILESI Elena,** Agent contractuel, Département santé publique, BORDEAUX, 33

8 femmes, 6 hommes

FNEC FP FO

COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ

SCRUTIN DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

Élections professionnelles 2026

FNEC FP FO

du 3 au 10 décembre

je vote

FNEC FP-FO

DÉFENDRE LES PERSONNELS, DÉFENDRE LE SERVICE PUBLIC

VOTER POUR LA FNEC-FP FO DANS L'ESR, C'EST VOTER POUR :

- **La seule organisation syndicale qui a refusé de signer l'accord PSC et prévoyance** dans le périmètre Éducation Nationale/ESR.
- **Un syndicat qui s'oppose à l'austérité budgétaire et à l'augmentation sans fin des crédits militaires**, aux dépens des services publics et des besoins élémentaires de la population.
- **Un syndicat inter-catégoriel qui défend tous les personnels de l'ESR, titulaires et contractuels** (BIATSS et ITA, doctorants, post-docs, ATER, ESAS, enseignants-chercheurs et chercheurs, PO et tous personnels des CROUS...).
- **Un syndicat indépendant du ministère et des directions d'établissements.** Loin de toute cogestion, connivence ou clientélisme, FO refuse de faire silence sur les franches régressions qui touchent tous les personnels en échange d'avancées minuscules qui ne concernent qu'une toute petite minorité.
- **Le syndicat de la défense des statuts** contre toutes les mesures visant à les faire éclater, contre toutes leurs conséquences en termes de carrière, de rémunération et de conditions de travail.

POUR TOUS, FO REVENDIQUE :

- **La fin du gel du point d'indice :** 10 % tout de Suite, négociations pour rattraper les 32 % de pertes depuis 2000, indexation sur l'inflation.
- **Le blocage du prix des carburants à 1,50 €.**
- **L'abrogation de la réforme des retraites de 2023.**
- **La revalorisation des grilles et des carrières pour toutes les catégories :** non à l'individualisation des rémunérations, intégration des primes dans le salaire, augmentation des taux de promotions.
- **Le rétablissement des compétences des CHSCT et des CAP,** pour la protection des conditions de travail et des promotions qui ne soient plus soumises à l'arbitraire.
- **Des droits pour tous les contractuels** : titularisation sur poste de tous les contractuels qui le souhaitent et, dans l'optique de cette titularisation, prise en compte de l'expérience à l'embauche, droit à l'avancement automatique, mêmes primes que les titulaires, CDIsation au plus tard au bout d'un an.
- **Le rétablissement d'une restauration collective** subventionnée et aisément accessible.

POUR LE MAINTIEN DES MISSIONS DE L'ESR, FO DÉFEND :

- **Le respect des libertés académiques et des franchises universitaires :** non aux intimidations ou sanctions politiques contre des universitaires ou chercheurs, respect intégral de la liberté d'expression et de manifestation des étudiants.

- **Un enseignement et une recherche en toute indépendance :** non à la recherche sur projets et contrats, liberté totale de recherche et de publication, non à l'extension sans fin des « ZRR » (zones à régime restrictif) et au contrôle des chercheurs par les correspondants sécurité-défense.

- **Le respect du jugement par les pairs :** restitution au CNU et au CoNRS de toutes leurs compétences.

- **Le respect de la qualification conférée par les diplômes nationaux :** le baccalauréat doit rester le premier grade universitaire, donnant accès à la licence, et celle-ci doit donner droit à l'accès en l'accès en master pour tous ses détenteurs. Abandon de Parcoursup et Mon Master !

- **Le respect du monopole de la collation des grades,** contre tous les contournements aménagés au bénéfice de l'enseignement privé via des procédures d'associations aux établissements publics, des « reconnaissances », « agréments » ou « labels » divers décernés par l'État.

- **Le maintien des établissements** contre tous les regroupements forcés (EPE notamment) ou les fusions. Non à la disparition de l'IPEV, de l'AMUE, de l'IRD !

- **Le respect du principe de gratuité de l'enseignement supérieur :** non aux frais d'inscription pour les étudiants extra-communautaires, non à toute augmentation des droits d'inscription !

- **Des moyens en urgence pour les CROUS :** 500 postes avec recrutements pérennes, 500 M. € pour faire face à la surfréquentation habituelle et à celle engendrée par la généralisation du repas à 1 €.

VOTER FO DANS L'ESR, C'EST S'ASSURER DU RESPECT DU MANDAT !

Nos votes et interventions au CSA et dans la F3SCT, qui en dérive, sont en accord avec les engagements de notre profession de foi.

- FO ESR a été le seul syndicat à revendiquer dès le début le réalignement de la prime de base des ESAS (la PES) sur celle des EC (la C1 du RIPEC). FO ESR a obtenu que la formule « obligations statutaires », obligations définies par les 384 H ETD et la participation aux examens sur les cours professés, soit inscrite dans le nouveau décret, ce qui n'implique qu'aucune autre tâche n'est exigible. De même, FO ESR a obtenu que l'indépendance des ESAS, comparable à celle des enseignants-chercheurs, soit inscrite dans le décret.

- FO ESR a été le seul syndicat à faire une déclaration revendiquant le maintien de l'IRD comme EPST à part entière, avec tous ses personnels et toutes ses missions.

- FO ESR a été le seul syndicat à faire intervenir un expert en F3SCT ministérielle pour décrire la situation dans les CROUS, obtenant ainsi des interventions pour le respect des règles d'hygiène et sécurité.

- FO ESR a été le premier syndicat à demander que les déficiences de l'aéraulique dans plusieurs laboratoires soient résolues. FO ESR continue de demander la mise à l'ordre du jour d'un plan Sorbonne.

- FO ESR a nettement voté contre tous les textes ou dispositions entamant les libertés universitaires ou impliquant des reculs pour les personnels : présidence du CNESER disciplinaire confiée à un conseiller d'État, juridictions d'exception pour ce qui relèverait de l'antisémitisme, LDG (lignes directrices de gestion) sans aucune garantie opposable et qui entraînent une gestion RH toxique et une précarisation des personnels, baisse du taux d'avancement à la hors-classe des MCF, réduction des compensations en temps et indemnisations des astreintes dans les EPST, réforme des concours d'enseignement...



Élections professionnelles 2026

Engagé·es au quotidien pour les personnels et les étudiant·es

Élection au comité social d'administration de l'Université de Bordeaux

Liste présentée par la FSU – Fédération syndicale unitaire

10 titulaires et 10 suppléant·es - 11 femmes et 9 hommes

1 – Mme FOURGNAUD Magali
MCF
INSPE
Bordeaux (33)

2 – M. LACOSTE Eric
PR
IUT
Gradignan (33)

3 – Mme GOYER Karine
PRCE
Dllc
Talence (33)

4 – M. BURIE Jean-Baptiste
MCF
Uf Mi
Talence (33)

5 – Mme GONDARD Claire
MCF
Collège DSPEG
Pessac (33)

6 – M. MICHEL Laurent
PR
Uf Mi
Talence (33)

7 – Mme CABASSON Cecile
MCF
UF Biologie
Talence (33)

8 – M. GAUDON Manuel
PR
UF Chimie
Talence (33)

9 – Mme DARNAUDERY Muriel
PR
Bordeaux Neurocampus
Bordeaux (33)

10 – M. MELEIRO Eric
PRAG
Uf Sdi
Talence (33)

11 – Mme THIVET Delphine
MCF
Collège SH
Bordeaux (33)

12 – M. KROMM Francois Xavier
MCF
IUT
Gradignan (33)

13 – Mme TEYSSIER Emeline
MCF
UF Biologie
Talence (33)

14 – M. TOULEMONDE Olivier
MCF
UF Chimie
Talence (33)

15 – Mme ARVIEU Corinne
MCF
IUT
Gradignan (33)

16 – M. BERR Eric
MCF
Collège DSPEG
Pessac (33)

17 – Mme GAGNOU SAVATIER Emmanuelle
MCF
Uf Mi
Talence (33)

18 – M. CZAJKOWSKI Serge
MCF
UF Physique
Gradignan (33)

19 – Mme PERAUD-PUYSSEGUR Stephanie
MCF
INSPE
Bordeaux (33)

20 – Mme CHABANOL Marie Line
MCF
Uf Mi
Talence (33)

Élections professionnelles du 3 au 10 décembre 2026

Comité social d'administration de l'Université de Bordeaux

Engagé·es au quotidien pour les personnels et les étudiant·es



CSA

Comité social d'administration

En CSA, vos élu·es FSU agissent pour améliorer l'organisation des services, les politiques d'emplois, les politiques indemnitaires, les règles de gestion (mutation, promotion), les plans handicap, l'égalité professionnelle, la lutte contre les discriminations et le respect de la démocratie universitaire.

Pourquoi voter ?

Face à la dégradation du pouvoir d'achat et des conditions de travail, chaque voix compte pour renforcer le poids de la FSU et pour défendre les droits et statuts de tous les personnels titulaires et contractuels.

Vos élu·es FSU agissent pour :

Augmenter les salaires

Pour en finir avec la baisse constante du pouvoir d'achat, la FSU revendique :

- une augmentation de 80 points d'indice pour toutes et tous (+ 400 € mensuels) ;
- la revalorisation de 20 % du point d'indice ;
- l'indexation de sa valeur sur l'indice des prix à la consommation.

Lutter contre la précarité

Au niveau national, plus de 45% des agent·es sont contractuel·les. La FSU revendique :

- un plan de titularisation des contractuel·les ;
- des campagnes de recrutement de titulaires dans tous les métiers ;
- une action sociale à la hauteur des besoins.

Une université ouverte et de qualité

Pour l'enseignement supérieur et la recherche publics, la FSU revendique :

- l'augmentation des capacités d'accueil et des formations de haut niveau ;
- l'abandon de toute hausse des droits d'inscription ;
- un financement pérenne et du temps pour la recherche.

Défendre les personnels

Dans tous les établissements, la FSU s'engage pour :

- l'égalité professionnelle et contre les violences sexistes et sexuelles, et toutes les discriminations ;
- la fin des établissements expérimentaux ;
- la santé et la sécurité au travail ;
- le respect de la liberté académique.

Du 3 au 10 décembre 2026,

faisons entendre notre voix avec les syndicats de la FSU

SNESUP FSU · SNASUB-FSU · SNCS FSU · SNEP FSU · SNICS FSU · SNUAS-FP FSU

Avec la FSU, des élu·es de terrain

Parce qu'on n'est jamais aussi bien défendu·e que par des collègues qui exercent le même métier

La FSU et ses syndicats nationaux s'engagent pour défendre vos droits et faire entendre votre voix. Au quotidien, nos élu·es agissent dans toutes les instances pour faire respecter le travail des personnels, améliorer les conditions d'exercice et porter un projet émancipateur pour l'enseignement supérieur et la recherche.



F.S.U.

Engagé·es au quotidien

#VotezFSU

#Engagé·esAuQuotidien

Listes et organisations syndicales recevables
Elections professionnelles
3 au 10 décembre 2026

LISTES DE CANDIDATURES
ELECTIONS – CPE
Commission paritaire d'établissement

GROUPE ITRF
Catégorie A

3 listes déclarées recevables

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

Élection à la commission paritaire d'établissement de l'Université de BORDEAUX

Groupe 1 – corps d'ingénieurs et de personnels techniques et administratifs de recherche et de formation, corps des personnels ouvriers, corps des personnels sociaux et corps des personnels de santé

Catégorie A

Liste présentée par le SNPTES-UNSA

1	Mme	MILOCHAU	Alexandra	Ingénieure d'études
2	M	DOUCEY	Boris	Ingénieur d'études
3	Mme	CAZERES	Valérie	Assistante Ingénieure
4	M	GAITAN	Julien	Ingénieur d'études
5	Mme	GUITTARD	Elodie	Ingénieure d'études
6	M	MESMER	Cyril	Assistant Ingénieur

Nombre de femmes : 3
Nombre d'hommes : 3



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

scrutin du 3 au 10 décembre

COMMISSION PARITAIRE D'ÉTABLISSEMENT (CPE)

LA CPE, À QUOI SERT-ELLE ?

Lorsque la hiérarchie souhaite prendre une décision défavorable à votre encontre, la CPE est consultée pour examiner votre situation individuelle. Elle comprend un nombre égal de représentants des personnels et de représentants de l'établissement.

Elle peut être consultée :

À VOTRE INITIATIVE, PAR EXEMPLE POUR UN :

- refus ou problème d'attribution de temps partiel ;
- refus de télétravail ;
- refus de congé de formation professionnelle ;
- refus d'autorisation d'absence pour préparation à un concours ou à une action de formation continue ;
- refus d'une demande de mobilisation du compte personnel de formation ;
- refus de révision du compte rendu de l'entretien professionnel ;
- refus de congés au titre du compte épargne-temps.

LA CPE DOIT OBLIGATOIREMENT ÊTRE CONSULTÉE DANS LES CAS SUIVANTS :

- refus de titularisation et licenciement en cours de stage, en cas d'insuffisance professionnelle ou de faute disciplinaire ;
- licenciement du fonctionnaire mis en disponibilité après son refus de trois postes ;
- licenciement pour insuffisance professionnelle ;
- refus de congés pour formation syndicale ;
- etc.

POURQUOI CHOISIR LE SNPTES-UNSA ?

Fort d'une expertise de plus de 70 ans dans la défense des personnels, le SNPTES-UNSA syndicat de terrain, vous accompagne à chaque étape de votre carrière et défend vos droits avec détermination.

Le SNPTES-UNSA vous accompagne pour :

- vous défendre grâce à son réseau d'experts, ses spécialistes en santé et sécurité au travail, et ses délégués locaux ;
- vous aider dans vos démarches (promotion, mutation, etc.) ;
- vous accompagner dans la constitution de votre dossier de recours ;
- vous informer individuellement du suivi de votre dossier à l'issue de la CPE ;
- vous répondre rapidement sur son forum : **forum.snptes.fr**
 ou par courriel : **mobilite-carriere@snptes.org**

Besoin d'aide ou d'une simple information :
J'ai le bon réflexe, **je contacte le SNPTES-UNSA !**

LE SNPTES-UNSA REVENDIQUE

Une réforme ambitieuse permettant la reconnaissance de nos métiers, de nos compétences et de nos niveaux de responsabilités par :

- l'augmentation immédiate du point d'indice d'au moins 15% pour compenser l'inflation cumulée ;
- la revalorisation des grilles indiciaires de rémunération ;
- une augmentation des primes permettant d'atteindre les taux les plus favorables de la Fonction publique d'État, avec leur prise en compte intégrale dans le calcul de la retraite ;
- une augmentation significative des possibilités de promotion pour l'accès au corps supérieur (liste d'aptitude) et de grades (tableau d'avancement et examen professionnel) ;
- une meilleure reconnaissance de la valeur professionnelle et de l'expertise de nos métiers ;
- un gain indiciaire plus important après l'obtention d'une promotion ;
- l'amélioration des conditions de travail ;
- une médecine de prévention efficace ;
- le développement de l'action sociale.



Critères de promotion, le SNPTES-UNSA exige :

- l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- un équilibre des promotions entre les branches d'activité professionnelle (BAP)
- une plus grande transparence grâce à la consultation préalable d'experts élus par les personnels
- le respect de la loi, qui prévoit comme seuls critères de promotion la valeur professionnelle et la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Ce dernier critère ne peut être réduit à la simple notion d'ancienneté, même si un parcours long a naturellement plus de chances d'être riche et diversifié.
- Le SNPTES est totalement opposé à l'utilisation de barèmes, car les critères d'ancienneté y sont prédominants et ne garantissent pas pour autant, vu le faible nombre de possibilités, une promotion pour tous. L'ancienneté doit être utilisée uniquement pour départager des dossiers jugés équivalents.

Des promotions sans mobilité imposée

Pour le SNPTES, la promotion **doit être effectuée sans obligation de mobilité**, notamment pour deux raisons essentielles :

- la diversité des métiers exercés ne permet pas d'affecter les agents promus sur n'importe quel poste vacant ;
- les agents promus exercent déjà des fonctions du corps ou grade supérieur.

Du 3 au 10 décembre 2026, voter SNPTES-UNSA, c'est vous assurer d'être soutenu par des élus de terrain formés et compétents !

Élections professionnelles 2026

3 Femmes - 3 Hommes

3 titulaires - 3 suppléants

Liste présentée par la CFDT Education Formation Recherche Publiques

1	M. DUBOURG JEAN	UNIVERSITÉ DE BORDEAUX (Talence, Gironde (33))
2	M. MEADEB NICOLAS	RELATIONS INTERNATIONALES UNIVERSITE BORDEAUX (Bordeaux, Gironde (33))
3	Mme DURAN CAMILLE	UNIVERSITÉ DE BORDEAUX (Talence, Gironde (33))
4	Mme DUGOUJON ADELINE	UNIVERSITÉ DE BORDEAUX (Talence, Gironde (33))
5	M. DUBOIS JEAN MARC	SERV COM COMMUNIC AUDIO VISUEL UNIVERSITE BORDEAUX (Bordeaux, Gironde (33))
6	Mme COLLA DOMINIQUE	UNIVERSITÉ DE BORDEAUX (Talence, Gironde (33))

Je vote CFDT
du 03 au 10 déc 26

Cfdt: ÉDUCATION FORMATION RECHERCHE PUBLIQUES
Université de Bordeaux

ELECTIONS DE RENOUVELLEMENT DES REPRESENTANTS AU CSA, CPE ET CCPANT

Nos Exigences pour les personnels de l'Université :

- *Une meilleure **reconnaissance** et **considération** au travail*
- *Des **moyens** pour **pouvoir bien faire** son travail*
- *La garantie de la **santé** et **sécurité** au travail*
- *Pouvoir **anticiper l'évolution des conditions** de travail*
- *Permettre d'**agir sur l'organisation** du travail*

Retrouvez via le QR Code et sur le site cfdt-ub.fr :

- l'intégralité de notre **profession de foi**
- nos **listes de candidats** et soutiens

Voter pour la CFDT, c'est défendre les personnels, mais aussi défendre un modèle d'université ouverte, démocratique et solidaire, pleinement engagée dans ses missions de service public auprès des étudiants et de la société.

VOTEZ CFDT

1er syndicat de France

Voter pour la CFDT au CSA, à la CPE et la CCPANT, c'est choisir des représentants qui connaissent vos métiers, défendent vos droits et qui rendent compte de leurs actions.

Votre travail mérite reconnaissance et considération !

Nous voulons des rémunérations à la hauteur de nos qualifications et de nos responsabilités, des carrières qui permettent réellement de progresser et des règles d'avancement justes et transparentes. Nous défendrons une meilleure reconnaissance de tous les métiers, titulaires comme contractuels, et une politique de ressources humaines attentive aux parcours et aux aspirations de chacun.

Pour bien travailler, il faut des moyens !

Les missions des universités ne cessent de se développer, sans que les moyens humains et financiers suivent. Charge de travail, multiplication des tâches et précarité fragilisent les personnels comme la qualité du service rendu. Nous revendiquons des recrutements, des emplois stables et des moyens adaptés aux missions. Ces moyens sont également indispensables pour garantir l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur et offrir aux étudiants un environnement d'études accueillant, inclusif et attentif à leur santé physique et mentale.

L'université se doit de garantir votre santé et sécurité au travail !

Dans une période où les personnels de l'Université sont de plus en plus nombreux à souffrir à cause de leurs conditions de travail, nous exigerons la mise en place d'un plan d'action concret permettant de protéger les personnels vis-à-vis de tous les risques auxquels ils sont exposés, que ces risques soient environnementaux ou humains. Nous souhaitons réaffirmer notre souhait de lutter contre toutes les formes de violence et discrimination au sein de l'Université tout en portant de façon inconditionnelle attention et assistance aux collègues en situation de vulnérabilité ou précarité.

Des changements anticipés plutôt que subis !

Le changement climatique et l'intelligence artificielle transforment déjà nos métiers, nos pratiques et nos conditions de travail. Ces évolutions doivent être anticipées, débattues et accompagnées. Nous défendrons une adaptation de nos activités et de nos lieux de travail aux défis environnementaux et une utilisation de l'IA qui respecte la dignité et les compétences professionnelles.

Pouvoir agir sur l'organisation et les transformations du travail !

Chacun doit pouvoir faire entendre son expérience, proposer des améliorations et participer aux décisions qui affectent son travail. Afin de préserver nos libertés académiques, nous défendrons un véritable dialogue sur l'organisation et les projets de transformation des services, les conditions d'enseignement et de recherche. Faire confiance aux personnels, c'est leur donner le pouvoir d'agir et leur permettre de retrouver ou de préserver le sens de leur travail en favorisant les démarches participatives

VOTEZ CFDT

1er syndicat de France



Élections professionnelles
Scrutin du 3 au 10 décembre 2026

Élection à la Commission Paritaire d'Etablissement de l'Université de Bordeaux

Liste présentée par la CGT FERC SUP de l'Université de Bordeaux

ITRF Catégorie A

1. **Mme JASPARD-VINASSA Béatrice**
2. **M RIBARDIERE Arnaud**
3. **Mme COUSSY-LACROIX Hélène**
4. **Mme CHASLE Camille**
5. **M BALANA Arthur**
6. **Mme CHRISTOPHE Ludivine**

Nombre de femmes : 4 Nombre d'hommes : 2



La CGT est une organisation syndicale interprofessionnelle et inter-catégorielle, présente avec ses élu.es à tous les niveaux de la fonction publique ; elle participe **aux combats collectifs** pour améliorer notre système de retraite, de protection sociale, et pour une meilleure redistribution des richesses en faveur du travail.

Du 3 au 10 décembre 2026, vous serez invités à élire vos représentant·es au sein des Commissions Paritaire de l'Établissement (CPE). **Il s'agit d'instances disciplinaires et de recours pour les BIATSS fonctionnaires pour chaque statut et chaque catégorie.**

Depuis le 1er janvier 2021, les questions de carrière et de mobilité sont dorénavant entièrement à la main des directions d'établissement, par l'intermédiaire d'"experts", en application de Lignes Directrices de Gestion (LDG) sur les questions de carrière et de mobilité. Les CPE et les représentant·es des personnels n'ont plus connaissance des promotions.

Mais la CPE reste une **instance d'appel en cas de refus** de télétravail, de temps partiel, de disponibilité et réintégration, de formation professionnelle, de titularisation, de désaccord sur le compte-rendu de l'entretien professionnel, Elle traite enfin des **questions disciplinaires** avec un avis consultatif obligatoire avant toute sanction, et avant décision de la CAP académique ou nationale compétente.

À la CPE

Université de Bordeaux

Liste CGT FERC Sup

Personnels BIATSS fonctionnaires des trois statuts ITRF, AENES et Bibliothèque et par catégorie A, B, C

Je vote CGT

Je vote CGT à la CPE pour des représentant·es qui se battent sur toutes les questions qui concernent les personnels BIATSS et qui revendiquent :

- ✓ Un retour aux CPE de plein exercice, afin de s'assurer du respect de l'égalité de traitement dans la gestion des carrières , contre le clientélisme opaque, sans limite ni contrôle.
- ✓ L'arrêt de la politique d'individualisation des rémunérations et des carrières.
- ✓ L'alignement de l'indemnitaire dans le supérieur sur les autres ministères de la fonction publique d'état.
- ✓ L'augmentation des possibilités d'avancement (sans mobilité forcée ou fonctionnelle) :
 - par grade en portant le ratio promus – promouvables à 25 %
 - par corps, en portant l'assiette à 10 % et le taux à 1/2.
- ✓ Le droit à la mutation sur la base d'un barème objectif et la mise en place d'un système de mutation national pour les ITRF.
- ✓ Le droit à la mutation, en mettant fin aux postes profilés avec un retour du barème pour les AENES.
- ✓ Deux grades par corps pour tous les corps, et passage automatique au grade supérieur après deux ans à l'indice terminal, avant d'atteindre un grade unique par corps pour améliorer le déroulement de carrière.
- ✓ La révision des grilles de salaires, permettant de décoller enfin du SMIC (catégorie C, B et début de carrière en A) et accéder à la HEC pour les BIATSS (IGR) afin de garantir un doublement du salaire sur la carrière.

QUI VOTE ?

Les personnels BIATSS fonctionnaires des trois statuts ITRF, AENES et Bibliothèque et par catégorie A, B, C.

Votez CGT !

Pour défendre nos droits et le service public, votez pour les candidat·es CGT FERC Sup !

ITRF

Catégorie A

JASPARD-VINASSA Béatrice
COUSSY-LACROIX Hélène
BALANA Arthur
RIBARDIERE Arnaud
Camille CHASLE
CHRISTOPHE Ludivine

Catégorie B

COURONEAU-MORTREUIL Vincent
CESARION Coralie
HUGUIER Karine
LAILLIER Sandra
BRILLAND Xavier
BEGASSE Pol

Catégorie C

HAMONET Barbara
PICHARD Cristelle
CELERIER Laurent
LABADIE Basile
TASTET Martine
GIRET Gaëlle

Listes et organisations syndicales recevables
Elections professionnelles
3 au 10 décembre 2026

LISTES DE CANDIDATURES
ELECTIONS – CPE
Commission paritaire d'établissement

GROUPE ITRF
Catégorie B

3 listes déclarées recevables

Élections professionnelles
Scrutin du 3 au 10 décembre 2026

Élection à la Commission Paritaire d'Etablissement de l'Université de Bordeaux

Liste présentée par la CGT FERC SUP de l'Université de Bordeaux

ITRF Catégorie B

1. **M COURONEAU-MORTREUIL Vincent**
2. **Mme LAILLIER Sandra**
3. **Mme CESARION Coralie**
4. **M BRILLAND Xavier**
5. **Mme HUGUIER Karine**
6. **M BEGASSE Pol**

Nombre de femmes : 3 Nombre d'hommes : 3



La CGT est une organisation syndicale interprofessionnelle et inter-catégorielle, présente avec ses élu.es à tous les niveaux de la fonction publique ; elle participe **aux combats collectifs** pour améliorer notre système de retraite, de protection sociale, et pour une meilleure redistribution des richesses en faveur du travail.

Du 3 au 10 décembre 2026, vous serez invités à élire vos représentant·es au sein des Commissions Paritaire de l'Établissement (CPE). **Il s'agit d'instances disciplinaires et de recours pour les BIATSS fonctionnaires pour chaque statut et chaque catégorie.**

Depuis le 1er janvier 2021, les questions de carrière et de mobilité sont dorénavant entièrement à la main des directions d'établissement, par l'intermédiaire d'"experts", en application de Lignes Directrices de Gestion (LDG) sur les questions de carrière et de mobilité. Les CPE et les représentant·es des personnels n'ont plus connaissance des promotions.

Mais la CPE reste une **instance d'appel en cas de refus** de télétravail, de temps partiel, de disponibilité et réintégration, de formation professionnelle, de titularisation, de désaccord sur le compte-rendu de l'entretien professionnel, Elle traite enfin des **questions disciplinaires** avec un avis consultatif obligatoire avant toute sanction, et avant décision de la CAP académique ou nationale compétente.

À la CPE

Université de Bordeaux

Liste CGT FERC Sup

Personnels BIATSS fonctionnaires des trois statuts ITRF, AENES et Bibliothèque et par catégorie A, B, C

Je vote CGT

Je vote CGT à la CPE pour des représentant·es qui se battent sur toutes les questions qui concernent les personnels BIATSS et qui revendiquent :

- ✓ Un retour aux CPE de plein exercice, afin de s'assurer du respect de l'égalité de traitement dans la gestion des carrières , contre le clientélisme opaque, sans limite ni contrôle.
- ✓ L'arrêt de la politique d'individualisation des rémunérations et des carrières.
- ✓ L'alignement de l'indemnitaire dans le supérieur sur les autres ministères de la fonction publique d'état.
- ✓ L'augmentation des possibilités d'avancement (sans mobilité forcée ou fonctionnelle) :
 - par grade en portant le ratio promus – promouvables à 25 %
 - par corps, en portant l'assiette à 10 % et le taux à 1/2.
- ✓ Le droit à la mutation sur la base d'un barème objectif et la mise en place d'un système de mutation national pour les ITRF.
- ✓ Le droit à la mutation, en mettant fin aux postes profilés avec un retour du barème pour les AENES.
- ✓ Deux grades par corps pour tous les corps, et passage automatique au grade supérieur après deux ans à l'indice terminal, avant d'atteindre un grade unique par corps pour améliorer le déroulement de carrière.
- ✓ La révision des grilles de salaires, permettant de décoller enfin du SMIC (catégorie C, B et début de carrière en A) et accéder à la HEC pour les BIATSS (IGR) afin de garantir un doublement du salaire sur la carrière.

QUI VOTE ?

Les personnels BIATSS fonctionnaires des trois statuts ITRF, AENES et Bibliothèque et par catégorie A, B, C.

Votez CGT !

Pour défendre nos droits et le service public, votez pour les candidat·es CGT FERC Sup !

ITRF

Catégorie A

JASPARD-VINASSA Béatrice
COUSSY-LACROIX Hélène
BALANA Arthur
RIBARDIERE Arnaud
Camille CHASLE
CHRISTOPHE Ludivine

Catégorie B

COURONEAU-MORTREUIL Vincent
CESARION Coralie
HUGUIER Karine
LAILLIER Sandra
BRILLAND Xavier
BEGASSE Pol

Catégorie C

HAMONET Barbara
PICHARD Cristelle
CELERIER Laurent
LABADIE Basile
TASTET Martine
GIRET Gaëlle

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

Élection à la commission paritaire d'établissement
de l'Université de BORDEAUX

Groupe 1 – corps d'ingénieurs et de personnels techniques et administratifs de recherche et de formation, corps des personnels ouvriers, corps des personnels sociaux et corps des personnels de santé

Catégorie B

Liste présentée par le SNPTES-UNSA

1	Mme	FAUGERE	Angélique	Technicienne
2	M	DUTREIL	Frédéric	Technicien
3	Mme	GUILLOT	Laurence	Technicienne
4	Mme	MICAS	Laetitia	Technicienne
5	M	CRUCHON	Sylvain	Technicien
6	Mme	JOLIVET	Vanessa	Technicienne

Nombre de femmes : 4
Nombre d'hommes : 2



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

scrutin du 3 au 10 décembre

COMMISSION PARITAIRE D'ÉTABLISSEMENT (CPE)

LA CPE, À QUOI SERT-ELLE ?

Lorsque la hiérarchie souhaite prendre une décision défavorable à votre encontre, la CPE est consultée pour examiner votre situation individuelle. Elle comprend un nombre égal de représentants des personnels et de représentants de l'établissement.

Elle peut être consultée :

À VOTRE INITIATIVE, PAR EXEMPLE POUR UN :

- refus ou problème d'attribution de temps partiel ;
- refus de télétravail ;
- refus de congé de formation professionnelle ;
- refus d'autorisation d'absence pour préparation à un concours ou à une action de formation continue ;
- refus d'une demande de mobilisation du compte personnel de formation ;
- refus de révision du compte rendu de l'entretien professionnel ;
- refus de congés au titre du compte épargne-temps.

LA CPE DOIT OBLIGATOIREMENT ÊTRE CONSULTÉE DANS LES CAS SUIVANTS :

- refus de titularisation et licenciement en cours de stage, en cas d'insuffisance professionnelle ou de faute disciplinaire ;
- licenciement du fonctionnaire mis en disponibilité après son refus de trois postes ;
- licenciement pour insuffisance professionnelle ;
- refus de congés pour formation syndicale ;
- etc.

POURQUOI CHOISIR LE SNPTES-UNSA ?

Fort d'une expertise de plus de 70 ans dans la défense des personnels, le SNPTES-UNSA syndicat de terrain, vous accompagne à chaque étape de votre carrière et défend vos droits avec détermination.

Le SNPTES-UNSA vous accompagne pour :

- vous défendre grâce à son réseau d'experts, ses spécialistes en santé et sécurité au travail, et ses délégués locaux ;
- vous aider dans vos démarches (promotion, mutation, etc.) ;
- vous accompagner dans la constitution de votre dossier de recours ;
- vous informer individuellement du suivi de votre dossier à l'issue de la CPE ;
- vous répondre rapidement sur son forum : **forum.snptes.fr**
 ou par courriel : **mobilite-carriere@snptes.org**

Besoin d'aide ou d'une simple information :
J'ai le bon réflexe, **je contacte le SNPTES-UNSA !**

LE SNPTES-UNSA REVENDIQUE

Une réforme ambitieuse permettant la reconnaissance de nos métiers, de nos compétences et de nos niveaux de responsabilités par :

- l'augmentation immédiate du point d'indice d'au moins 15% pour compenser l'inflation cumulée ;
- la revalorisation des grilles indiciaires de rémunération ;
- une augmentation des primes permettant d'atteindre les taux les plus favorables de la Fonction publique d'État, avec leur prise en compte intégrale dans le calcul de la retraite ;
- une augmentation significative des possibilités de promotion pour l'accès au corps supérieur (liste d'aptitude) et de grades (tableau d'avancement et examen professionnel) ;
- une meilleure reconnaissance de la valeur professionnelle et de l'expertise de nos métiers ;
- un gain indiciaire plus important après l'obtention d'une promotion ;
- l'amélioration des conditions de travail ;
- une médecine de prévention efficace ;
- le développement de l'action sociale.



Critères de promotion, le SNPTES-UNSA exige :

- l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- un équilibre des promotions entre les branches d'activité professionnelle (BAP)
- une plus grande transparence grâce à la consultation préalable d'experts élus par les personnels
- le respect de la loi, qui prévoit comme seuls critères de promotion la valeur professionnelle et la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Ce dernier critère ne peut être réduit à la simple notion d'ancienneté, même si un parcours long a naturellement plus de chances d'être riche et diversifié.
- Le SNPTES est totalement opposé à l'utilisation de barèmes, car les critères d'ancienneté y sont prédominants et ne garantissent pas pour autant, vu le faible nombre de possibilités, une promotion pour tous. L'ancienneté doit être utilisée uniquement pour départager des dossiers jugés équivalents.

Des promotions sans mobilité imposée

Pour le SNPTES, la promotion **doit être effectuée sans obligation de mobilité**, notamment pour deux raisons essentielles :

- la diversité des métiers exercés ne permet pas d'affecter les agents promus sur n'importe quel poste vacant ;
- les agents promus exercent déjà des fonctions du corps ou grade supérieur.

Du 3 au 10 décembre 2026, voter SNPTES-UNSA, c'est vous assurer d'être soutenu par des élus de terrain formés et compétents !

Election à la Commission paritaire d'établissement ITRF catégorie B de l'Université de Bordeaux

Élections professionnelles 2026

4 Femmes - 2 Hommes

3 titulaires - 3 suppléants

Liste présentée par la CFDT Education Formation Recherche Publiques

1	Mme GARCIA ADELYNE	UNIVERSITÉ DE BORDEAUX (Talence, Gironde (33))
2	M. PLATON ALEXANDRE	UNIVERSITÉ DE BORDEAUX (Talence, Gironde (33))
3	M. RIBEYRON THOMAS	UNIVERSITÉ DE BORDEAUX (Talence, Gironde (33))
4	Mme PATRIARCHE LEILA	UNIVERSITÉ DE BORDEAUX (Talence, Gironde (33))
5	Mme DE SALENGRE ELISABETH	UNIVERSITÉ DE BORDEAUX (Talence, Gironde (33))
6	Mme LANGLADE STEPHANIE	UNIVERSITÉ DE BORDEAUX (Talence, Gironde (33))

Je vote CFDT
du 03 au 10 déc 26

Cfdt: ÉDUCATION FORMATION RECHERCHE PUBLIQUES
Université de Bordeaux

ELECTIONS DE RENOUVELLEMENT DES REPRESENTANTS AU CSA, CPE ET CCPANT

Nos Exigences pour les personnels de l'Université :

- *Une meilleure **reconnaissance** et **considération** au travail*
- *Des **moyens** pour **pouvoir bien faire** son travail*
- *La garantie de la **santé** et **sécurité** au travail*
- *Pouvoir **anticiper l'évolution des conditions** de travail*
- *Permettre d'**agir sur l'organisation** du travail*

Retrouvez via le QR Code et sur le site cfdt-ub.fr :

- l'intégralité de notre **profession de foi**
- nos **listes de candidats** et soutiens

Voter pour la CFDT, c'est défendre les personnels, mais aussi défendre un modèle d'université ouverte, démocratique et solidaire, pleinement engagée dans ses missions de service public auprès des étudiants et de la société.

VOTEZ CFDT

1er syndicat de France

Voter pour la CFDT au CSA, à la CPE et la CCPANT, c'est choisir des représentants qui connaissent vos métiers, défendent vos droits et qui rendent compte de leurs actions.

Votre travail mérite reconnaissance et considération !

Nous voulons des rémunérations à la hauteur de nos qualifications et de nos responsabilités, des carrières qui permettent réellement de progresser et des règles d'avancement justes et transparentes. Nous défendrons une meilleure reconnaissance de tous les métiers, titulaires comme contractuels, et une politique de ressources humaines attentive aux parcours et aux aspirations de chacun.

Pour bien travailler, il faut des moyens !

Les missions des universités ne cessent de se développer, sans que les moyens humains et financiers suivent. Charge de travail, multiplication des tâches et précarité fragilisent les personnels comme la qualité du service rendu. Nous revendiquons des recrutements, des emplois stables et des moyens adaptés aux missions. Ces moyens sont également indispensables pour garantir l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur et offrir aux étudiants un environnement d'études accueillant, inclusif et attentif à leur santé physique et mentale.

L'université se doit de garantir votre santé et sécurité au travail !

Dans une période où les personnels de l'Université sont de plus en plus nombreux à souffrir à cause de leurs conditions de travail, nous exigerons la mise en place d'un plan d'action concret permettant de protéger les personnels vis-à-vis de tous les risques auxquels ils sont exposés, que ces risques soient environnementaux ou humains. Nous souhaitons réaffirmer notre souhait de lutter contre toutes les formes de violence et discrimination au sein de l'Université tout en portant de façon inconditionnelle attention et assistance aux collègues en situation de vulnérabilité ou précarité.

Des changements anticipés plutôt que subis !

Le changement climatique et l'intelligence artificielle transforment déjà nos métiers, nos pratiques et nos conditions de travail. Ces évolutions doivent être anticipées, débattues et accompagnées. Nous défendrons une adaptation de nos activités et de nos lieux de travail aux défis environnementaux et une utilisation de l'IA qui respecte la dignité et les compétences professionnelles.

Pouvoir agir sur l'organisation et les transformations du travail !

Chacun doit pouvoir faire entendre son expérience, proposer des améliorations et participer aux décisions qui affectent son travail. Afin de préserver nos libertés académiques, nous défendrons un véritable dialogue sur l'organisation et les projets de transformation des services, les conditions d'enseignement et de recherche. Faire confiance aux personnels, c'est leur donner le pouvoir d'agir et leur permettre de retrouver ou de préserver le sens de leur travail en favorisant les démarches participatives

VOTEZ CFDT

1er syndicat de France



Listes et organisations syndicales recevables
Elections professionnelles
3 au 10 décembre 2026

LISTES DE CANDIDATURES
ELECTIONS – CPE
Commission paritaire d'établissement

GROUPE ITRF
Catégorie C

3 listes déclarées recevables

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

Élection à la commission paritaire d'établissement
de l'Université de BORDEAUX (33)

Groupe 1 – corps d'ingénieurs et de personnels techniques et administratifs de recherche et de formation, corps des personnels ouvriers, corps des personnels sociaux et corps des personnels de santé

Catégorie C

Liste présentée par le SNPTES-UNSA

1	Mme	LARTIGAU	Chrystel	Adjointe technique
2	M	MANET	Nicolas	Adjoint technique
3	Mme	LOPEZ	Magalie	Adjointe technique
4	Mme	CLERDENT	Fabienne	Adjointe technique
5	Mme	BORG-MACEL	Céline	Adjointe technique
6	Mme	ABDALLAH-MOINDZE	Binti-Zainabou	Adjointe technique

Nombre de femmes : 5
Nombre d'homme : 1



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

scrutin du 3 au 10 décembre

COMMISSION PARITAIRE D'ÉTABLISSEMENT (CPE)

LA CPE, À QUOI SERT-ELLE ?

Lorsque la hiérarchie souhaite prendre une décision défavorable à votre encontre, la CPE est consultée pour examiner votre situation individuelle. Elle comprend un nombre égal de représentants des personnels et de représentants de l'établissement.

Elle peut être consultée :

À VOTRE INITIATIVE, PAR EXEMPLE POUR UN :

- refus ou problème d'attribution de temps partiel ;
- refus de télétravail ;
- refus de congé de formation professionnelle ;
- refus d'autorisation d'absence pour préparation à un concours ou à une action de formation continue ;
- refus d'une demande de mobilisation du compte personnel de formation ;
- refus de révision du compte rendu de l'entretien professionnel ;
- refus de congés au titre du compte épargne-temps.

LA CPE DOIT OBLIGATOIREMENT ÊTRE CONSULTÉE DANS LES CAS SUIVANTS :

- refus de titularisation et licenciement en cours de stage, en cas d'insuffisance professionnelle ou de faute disciplinaire ;
- licenciement du fonctionnaire mis en disponibilité après son refus de trois postes ;
- licenciement pour insuffisance professionnelle ;
- refus de congés pour formation syndicale ;
- etc.

POURQUOI CHOISIR LE SNPTES-UNSA ?

Fort d'une expertise de plus de 70 ans dans la défense des personnels, le SNPTES-UNSA syndicat de terrain, vous accompagne à chaque étape de votre carrière et défend vos droits avec détermination.

Le SNPTES-UNSA vous accompagne pour :

- vous défendre grâce à son réseau d'experts, ses spécialistes en santé et sécurité au travail, et ses délégués locaux ;
- vous aider dans vos démarches (promotion, mutation, etc.) ;
- vous accompagner dans la constitution de votre dossier de recours ;
- vous informer individuellement du suivi de votre dossier à l'issue de la CPE ;
- vous répondre rapidement sur son forum : **forum.snptes.fr**
 ou par courriel : **mobilite-carriere@snptes.org**

Besoin d'aide ou d'une simple information :
J'ai le bon réflexe, **je contacte le SNPTES-UNSA !**

LE SNPTES-UNSA REVENDIQUE

Une réforme ambitieuse permettant la reconnaissance de nos métiers, de nos compétences et de nos niveaux de responsabilités par :

- l'augmentation immédiate du point d'indice d'au moins 15% pour compenser l'inflation cumulée ;
- la revalorisation des grilles indiciaires de rémunération ;
- une augmentation des primes permettant d'atteindre les taux les plus favorables de la Fonction publique d'État, avec leur prise en compte intégrale dans le calcul de la retraite ;
- une augmentation significative des possibilités de promotion pour l'accès au corps supérieur (liste d'aptitude) et de grades (tableau d'avancement et examen professionnel) ;
- une meilleure reconnaissance de la valeur professionnelle et de l'expertise de nos métiers ;
- un gain indiciaire plus important après l'obtention d'une promotion ;
- l'amélioration des conditions de travail ;
- une médecine de prévention efficace ;
- le développement de l'action sociale.



Critères de promotion, le SNPTES-UNSA exige :

- l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- un équilibre des promotions entre les branches d'activité professionnelle (BAP)
- une plus grande transparence grâce à la consultation préalable d'experts élus par les personnels
- le respect de la loi, qui prévoit comme seuls critères de promotion la valeur professionnelle et la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Ce dernier critère ne peut être réduit à la simple notion d'ancienneté, même si un parcours long a naturellement plus de chances d'être riche et diversifié.
- Le SNPTES est totalement opposé à l'utilisation de barèmes, car les critères d'ancienneté y sont prédominants et ne garantissent pas pour autant, vu le faible nombre de possibilités, une promotion pour tous. L'ancienneté doit être utilisée uniquement pour départager des dossiers jugés équivalents.

Des promotions sans mobilité imposée

Pour le SNPTES, la promotion **doit être effectuée sans obligation de mobilité**, notamment pour deux raisons essentielles :

- la diversité des métiers exercés ne permet pas d'affecter les agents promus sur n'importe quel poste vacant ;
- les agents promus exercent déjà des fonctions du corps ou grade supérieur.

Du 3 au 10 décembre 2026, voter SNPTES-UNSA, c'est vous assurer d'être soutenu par des élus de terrain formés et compétents !

Élections professionnelles
Scrutin du 3 au 10 décembre 2026

Élection à la Commission Paritaire d'Etablissement de l'Université de Bordeaux

Liste présentée par la CGT FERC SUP de l'Université de Bordeaux

ITRF Catégorie C

1. **Mme HAMONET Barbara**
2. **M LABADIE Basile**
3. **Mme PICHARD Cristelle**
4. **Mme TASTET Martine**
5. **M CELERIER Laurent**
6. **Mme GIRET Gaëlle**

Nombre de femmes : 4 Nombre d'hommes : 2



La CGT est une organisation syndicale interprofessionnelle et inter-catégorielle, présente avec ses élu.es à tous les niveaux de la fonction publique ; elle participe **aux combats collectifs** pour améliorer notre système de retraite, de protection sociale, et pour une meilleure redistribution des richesses en faveur du travail.

Du 3 au 10 décembre 2026, vous serez invités à élire vos représentant·es au sein des Commissions Paritaire de l'Établissement (CPE). **Il s'agit d'instances disciplinaires et de recours pour les BIATSS fonctionnaires pour chaque statut et chaque catégorie.**

Depuis le 1er janvier 2021, les questions de carrière et de mobilité sont dorénavant entièrement à la main des directions d'établissement, par l'intermédiaire d'"experts", en application de Lignes Directrices de Gestion (LDG) sur les questions de carrière et de mobilité. Les CPE et les représentant·es des personnels n'ont plus connaissance des promotions.

Mais la CPE reste une **instance d'appel en cas de refus** de télétravail, de temps partiel, de disponibilité et réintégration, de formation professionnelle, de titularisation, de désaccord sur le compte-rendu de l'entretien professionnel, Elle traite enfin des **questions disciplinaires** avec un avis consultatif obligatoire avant toute sanction, et avant décision de la CAP académique ou nationale compétente.

À la CPE

Université de Bordeaux

Liste CGT FERC Sup

Personnels BIATSS fonctionnaires des trois statuts ITRF, AENES et Bibliothèque et par catégorie A, B, C

Je vote CGT

Je vote CGT à la CPE pour des représentant·es qui se battent sur toutes les questions qui concernent les personnels BIATSS et qui revendiquent :

- ✓ Un retour aux CPE de plein exercice, afin de s'assurer du respect de l'égalité de traitement dans la gestion des carrières , contre le clientélisme opaque, sans limite ni contrôle.
- ✓ L'arrêt de la politique d'individualisation des rémunérations et des carrières.
- ✓ L'alignement de l'indemnitaire dans le supérieur sur les autres ministères de la fonction publique d'état.
- ✓ L'augmentation des possibilités d'avancement (sans mobilité forcée ou fonctionnelle) :
 - par grade en portant le ratio promus – promouvables à 25 %
 - par corps, en portant l'assiette à 10 % et le taux à 1/2.
- ✓ Le droit à la mutation sur la base d'un barème objectif et la mise en place d'un système de mutation national pour les ITRF.
- ✓ Le droit à la mutation, en mettant fin aux postes profilés avec un retour du barème pour les AENES.
- ✓ Deux grades par corps pour tous les corps, et passage automatique au grade supérieur après deux ans à l'indice terminal, avant d'atteindre un grade unique par corps pour améliorer le déroulement de carrière.
- ✓ La révision des grilles de salaires, permettant de décoller enfin du SMIC (catégorie C, B et début de carrière en A) et accéder à la HEC pour les BIATSS (IGR) afin de garantir un doublement du salaire sur la carrière.

QUI VOTE ?

Les personnels BIATSS fonctionnaires des trois statuts ITRF, AENES et Bibliothèque et par catégorie A, B, C.

Votez CGT !

Pour défendre nos droits et le service public, votez pour les candidat·es CGT FERC Sup !

ITRF

Catégorie A

JASPARD-VINASSA Béatrice
COUSSY-LACROIX Hélène
BALANA Arthur
RIBARDIERE Arnaud
Camille CHASLE
CHRISTOPHE Ludivine

Catégorie B

COURONEAU-MORTREUIL Vincent
CESARION Coralie
HUGUIER Karine
LAILLIER Sandra
BRILLAND Xavier
BEGASSE Pol

Catégorie C

HAMONET Barbara
PICHARD Cristelle
CELERIER Laurent
LABADIE Basile
TASTET Martine
GIRET Gaëlle

Élections professionnelles 2026

4 Femmes - 2 Hommes

3 titulaires - 3 suppléants

Liste présentée par la CFDT Education Formation Recherche Publiques

1	Mme BRULE SYLVIE	UF DE PSYCHOLOGIE UNIVERSITE BORDEAUX (Bordeaux, Gironde (33))
2	M. DJEMYA FAYCAL	UNIVERSITÉ DE BORDEAUX (Talence, Gironde (33))
3	M. MBILO ULRICH	UNIVERSITÉ DE BORDEAUX (Talence, Gironde (33))
4	Mme LASSUS VIRGINIE	UNIVERSITÉ DE BORDEAUX (Talence, Gironde (33))
5	Mme ROUILLARD GUYLAINE	SCE COMMUN ACTION SOCIALE UNIVERSITE BORDEAUX (Bordeaux, Gironde (33))
6	Mme RENERIC ESTELLE	UF MATHEMATIQUES INTERACTIONS UNIVERSITE BORDEAUX (Talence, Gironde (33))

Je vote CFDT du 03 au 10 déc 26

Cfdt: ÉDUCATION FORMATION RECHERCHE PUBLIQUES
Université de Bordeaux

ELECTIONS DE RENOUVELLEMENT DES REPRESENTANTS AU CSA, CPE ET CCPANT

Nos Exigences pour les personnels de l'Université :

- *Une meilleure **reconnaissance** et **considération** au travail*
- *Des **moyens** pour **pouvoir bien faire** son travail*
- *La garantie de la **santé** et **sécurité** au travail*
- *Pouvoir **anticiper l'évolution des conditions** de travail*
- *Permettre d'**agir sur l'organisation** du travail*

Retrouvez via le QR Code et sur le site cfdt-ub.fr :

- l'intégralité de notre **profession de foi**
- nos **listes de candidats** et soutiens

Voter pour la CFDT, c'est défendre les personnels, mais aussi défendre un modèle d'université ouverte, démocratique et solidaire, pleinement engagée dans ses missions de service public auprès des étudiants et de la société.

VOTEZ CFDT

1er syndicat de France

Voter pour la CFDT au CSA, à la CPE et la CCPANT, c'est choisir des représentants qui connaissent vos métiers, défendent vos droits et qui rendent compte de leurs actions.

Votre travail mérite reconnaissance et considération !

Nous voulons des rémunérations à la hauteur de nos qualifications et de nos responsabilités, des carrières qui permettent réellement de progresser et des règles d'avancement justes et transparentes. Nous défendrons une meilleure reconnaissance de tous les métiers, titulaires comme contractuels, et une politique de ressources humaines attentive aux parcours et aux aspirations de chacun.

Pour bien travailler, il faut des moyens !

Les missions des universités ne cessent de se développer, sans que les moyens humains et financiers suivent. Charge de travail, multiplication des tâches et précarité fragilisent les personnels comme la qualité du service rendu. Nous revendiquons des recrutements, des emplois stables et des moyens adaptés aux missions. Ces moyens sont également indispensables pour garantir l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur et offrir aux étudiants un environnement d'études accueillant, inclusif et attentif à leur santé physique et mentale.

L'université se doit de garantir votre santé et sécurité au travail !

Dans une période où les personnels de l'Université sont de plus en plus nombreux à souffrir à cause de leurs conditions de travail, nous exigerons la mise en place d'un plan d'action concret permettant de protéger les personnels vis-à-vis de tous les risques auxquels ils sont exposés, que ces risques soient environnementaux ou humains. Nous souhaitons réaffirmer notre souhait de lutter contre toutes les formes de violence et discrimination au sein de l'Université tout en portant de façon inconditionnelle attention et assistance aux collègues en situation de vulnérabilité ou précarité.

Des changements anticipés plutôt que subis !

Le changement climatique et l'intelligence artificielle transforment déjà nos métiers, nos pratiques et nos conditions de travail. Ces évolutions doivent être anticipées, débattues et accompagnées. Nous défendrons une adaptation de nos activités et de nos lieux de travail aux défis environnementaux et une utilisation de l'IA qui respecte la dignité et les compétences professionnelles.

Pouvoir agir sur l'organisation et les transformations du travail !

Chacun doit pouvoir faire entendre son expérience, proposer des améliorations et participer aux décisions qui affectent son travail. Afin de préserver nos libertés académiques, nous défendrons un véritable dialogue sur l'organisation et les projets de transformation des services, les conditions d'enseignement et de recherche. Faire confiance aux personnels, c'est leur donner le pouvoir d'agir et leur permettre de retrouver ou de préserver le sens de leur travail en favorisant les démarches participatives

VOTEZ CFDT

1er syndicat de France



Listes et organisations syndicales recevables
Elections professionnelles
3 au 10 décembre 2026

LISTES DE CANDIDATURES
ELECTIONS – CPE
Commission paritaire d'établissement

GROUPE AENESR
Catégorie A

Aucune liste déclarée recevable.
Pas de candidature déposée.

GROUPE AENESR
Catégorie B

Aucune liste déclarée recevable.
Pas de candidature déposée.

GROUPE AENESR
Catégorie C

Aucune liste déclarée recevable.
Pas de candidature déposée.

Listes et organisations syndicales recevables
Elections professionnelles
3 au 10 décembre 2026

LISTES DE CANDIDATURES
ELECTIONS – CPE
Commission paritaire d'établissement

GROUPE BIBLIOTHEQUE
Catégorie A

1 liste déclarée recevable

Election à la Commission paritaire d'établissement BIB catégorie A de l'Université de Bordeaux

Élections professionnelles 2026

3 Femmes - 1 Homme

2 titulaires - 2 suppléants

Liste présentée par la CFDT Education Formation Recherche Publiques

1	M. BAHROUN NAOUFEL	DIRECTION DE LA DOCUMENTATION UNIVERSITE BORDEAUX (Pessac, Gironde (33))
2	Mme PLOUSEAU GUEDE HELENE	DIRECTION DE LA DOCUMENTATION UNIVERSITE BORDEAUX (Pessac, Gironde (33))
3	Mme FOURCADE AGNES	CFCB BORDEAUX MEDIAQUITAINE UNIVERSITE BORDEAUX (Gradignan, Gironde (33))
4	Mme CHATEAU LAURINE	DIRECTION DE LA DOCUMENTATION UNIVERSITE BORDEAUX (Pessac, Gironde (33))

Je vote CFDT du 03 au 10 déc 26

Cfdt: ÉDUCATION FORMATION RECHERCHE PUBLIQUES
Université de Bordeaux

ELECTIONS DE RENOUVELLEMENT DES REPRESENTANTS AU CSA, CPE ET CCPANT

Nos Exigences pour les personnels de l'Université :

- *Une meilleure **reconnaissance** et **considération** au travail*
- *Des **moyens** pour **pouvoir bien faire** son travail*
- *La garantie de la **santé** et **sécurité** au travail*
- *Pouvoir **anticiper l'évolution des conditions** de travail*
- *Permettre d'**agir sur l'organisation** du travail*

Retrouvez via le QR Code et sur le site cfdt-ub.fr :

- l'intégralité de notre **profession de foi**
- nos **listes de candidats** et soutiens

Voter pour la CFDT, c'est défendre les personnels, mais aussi défendre un modèle d'université ouverte, démocratique et solidaire, pleinement engagée dans ses missions de service public auprès des étudiants et de la société.

VOTEZ CFDT

1er syndicat de France

Voter pour la CFDT au CSA, à la CPE et la CCPANT, c'est choisir des représentants qui connaissent vos métiers, défendent vos droits et qui rendent compte de leurs actions.

Votre travail mérite reconnaissance et considération !

Nous voulons des rémunérations à la hauteur de nos qualifications et de nos responsabilités, des carrières qui permettent réellement de progresser et des règles d'avancement justes et transparentes. Nous défendrons une meilleure reconnaissance de tous les métiers, titulaires comme contractuels, et une politique de ressources humaines attentive aux parcours et aux aspirations de chacun.

Pour bien travailler, il faut des moyens !

Les missions des universités ne cessent de se développer, sans que les moyens humains et financiers suivent. Charge de travail, multiplication des tâches et précarité fragilisent les personnels comme la qualité du service rendu. Nous revendiquons des recrutements, des emplois stables et des moyens adaptés aux missions. Ces moyens sont également indispensables pour garantir l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur et offrir aux étudiants un environnement d'études accueillant, inclusif et attentif à leur santé physique et mentale.

L'université se doit de garantir votre santé et sécurité au travail !

Dans une période où les personnels de l'Université sont de plus en plus nombreux à souffrir à cause de leurs conditions de travail, nous exigerons la mise en place d'un plan d'action concret permettant de protéger les personnels vis-à-vis de tous les risques auxquels ils sont exposés, que ces risques soient environnementaux ou humains. Nous souhaitons réaffirmer notre souhait de lutter contre toutes les formes de violence et discrimination au sein de l'Université tout en portant de façon inconditionnelle attention et assistance aux collègues en situation de vulnérabilité ou précarité.

Des changements anticipés plutôt que subis !

Le changement climatique et l'intelligence artificielle transforment déjà nos métiers, nos pratiques et nos conditions de travail. Ces évolutions doivent être anticipées, débattues et accompagnées. Nous défendrons une adaptation de nos activités et de nos lieux de travail aux défis environnementaux et une utilisation de l'IA qui respecte la dignité et les compétences professionnelles.

Pouvoir agir sur l'organisation et les transformations du travail !

Chacun doit pouvoir faire entendre son expérience, proposer des améliorations et participer aux décisions qui affectent son travail. Afin de préserver nos libertés académiques, nous défendrons un véritable dialogue sur l'organisation et les projets de transformation des services, les conditions d'enseignement et de recherche. Faire confiance aux personnels, c'est leur donner le pouvoir d'agir et leur permettre de retrouver ou de préserver le sens de leur travail en favorisant les démarches participatives

VOTEZ CFDT

1er syndicat de France



Listes et organisations syndicales recevables
Elections professionnelles
3 au 10 décembre 2026

LISTES DE CANDIDATURES
ELECTIONS – CPE
Commission paritaire d'établissement

GROUPE BIBLIOTHEQUE
Catégorie B

1 liste déclarée recevable

GROUPE BIBLIOTHEQUE
Catégorie C

Aucune liste déclarée recevable.
Pas de candidature déposée.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

Élection à la commission paritaire d'établissement de l'Université de Bordeaux

Catégorie B de la filière bibliothèque, corps des BIBAS

Liste présentée par le SNPTES-UNSA

1. Mme BERTHELET Laure
2. Mme CAILLETAUD Barbara
3. Mme TRICOT Esther
4. M. BESSE Fabrice

Nombre de femmes : 3
Nombre d'hommes : 1



LA CPE, À QUOI SERT-ELLE ?

Lorsque la hiérarchie souhaite prendre une décision défavorable à votre encontre, la CPE est consultée pour examiner votre situation individuelle. Elle comprend un nombre égal de représentants des personnels et de représentants de l'établissement.

Elle peut être consultée :

À VOTRE INITIATIVE, PAR EXEMPLE POUR UN :

- refus ou problème d'attribution de temps partiel ;
- refus de télétravail ;
- refus de congé de formation professionnelle ;
- refus d'autorisation d'absence pour préparation à un concours ou à une action de formation continue ;
- refus d'une demande de mobilisation du compte personnel de formation ;
- refus de révision du compte rendu de l'entretien professionnel ;
- refus de congés au titre du compte épargne-temps.

LA CPE DOIT OBLIGATOIREMENT ÊTRE CONSULTÉE DANS LES CAS SUIVANTS :

- refus de titularisation et licenciement en cours de stage, en cas d'insuffisance professionnelle ou de faute disciplinaire ;
- licenciement du fonctionnaire mis en disponibilité après son refus de trois postes ;
- licenciement pour insuffisance professionnelle ;
- refus de congés pour formation syndicale ;
- etc.

POURQUOI CHOISIR LE SNPTES-UNSA ?

Héritier du syndicat des bibliothèques, fort d'une expertise de plus de 70 ans dans la défense des personnels, le SNPTES-UNSA syndicat de terrain, vous accompagne à chaque étape de votre carrière et défend vos droits avec détermination.

Le SNPTES-UNSA vous accompagne pour :

- vous défendre grâce à son réseau d'experts, ses spécialistes en santé et sécurité au travail, et ses délégués locaux ;
- vous aider dans vos démarches (promotion, mutation, etc.) ;
- vous accompagner dans la constitution de votre dossier de recours ;
- vous informer individuellement du suivi de votre dossier à l'issue de la CPE.

Contactez-nous sur notre forum : **forum.snptes.fr**
ou par courriel : **personnels.bibliotheques@snptes.org**

LE SNPTES-UNSA REVENDIQUE DES MESURES AMBITIEUSES ET CONCRÈTES POUR LES PERSONNELS DE BIBLIOTHÈQUE

- **un plan repyramidage d'envergure**, visant à augmenter significativement les promotions des personnels magasiniers et BIBAS vers le corps supérieur ;
- pour le **corps des bibliothécaires**, afin de renforcer durablement l'attractivité des carrières et la reconnaissance des responsabilités exercées, **l'application d'un indice terminal permettant l'accès à la hors échelle B** (indice majoré minimum 972) ;
- **une réforme du corps des conservateurs :** indispensable tant pour corriger le décrochage par rapport aux conservateurs du patrimoine (dont le corps unique doté de 3 grades atteint la hors échelle D) que pour éviter le phénomène d'inversion de carrière des bibliothécaires promus dans le corps des conservateurs (la grille indiciaire des bibliothécaires hors classe ayant une progression plus élevée que celle des conservateurs) ;
- **des échelons d'une durée maximale de deux ans** pour l'ensemble des corps de la filière ;
- **la mise en place d'un examen professionnel pour l'accès au grade de magasinier principal, et à celui de conservateur en chef**, en parallèle des tableaux d'avancement au choix ;
- **la généralisation d'un rapport d'activité pour tout dossier de promotion vers le corps ou le grade supérieur**, pour une meilleure reconnaissance la valeur professionnelle et de l'expertise de nos métiers.

Et pour l'ensemble des personnels de l'enseignement, de la recherche et de la culture :

- l'augmentation immédiate du point d'indice de 15 % a minima pour compenser l'inflation cumulée ;
- la revalorisation des grilles indiciaires de rémunération ;
- une augmentation des primes permettant d'atteindre les taux les plus favorables de la fonction publique d'État avec leur prise en compte intégrale dans le calcul de la retraite ;
- un gain indiciaire plus important après l'obtention d'une promotion ;
- l'amélioration des conditions de travail ;
- une médecine de prévention efficace ;
- le développement de l'action sociale.

En matière de critères de promotion, le SNPTES-UNSA exige :

- l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- une plus grande transparence grâce à la consultation préalable d'experts élus par les personnels ;
- le respect de la loi, qui prévoit comme seuls critères de promotion la valeur professionnelle et la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Ce dernier critère ne peut être réduit à la simple notion d'ancienneté, même si un parcours long a naturellement plus de chances d'être riche et diversifié ;
- le SNPTES est totalement opposé à l'utilisation de barèmes, car les critères d'ancienneté y sont prédominants et ne garantissent pas pour autant, vu le faible nombre de possibilités, une promotion pour tous. L'ancienneté doit être utilisée uniquement pour départager des dossiers jugés équivalents.

Des promotions sans mobilité imposée

Pour le SNPTES, la promotion **doit être effectuée sans obligation de mobilité**, notamment pour deux raisons essentielles :

- La diversité des profils de poste en bibliothèque ne permet pas d'affecter les agents promus sur n'importe quel poste vacant ;
- les agents promus exercent déjà des fonctions du corps ou grade supérieur.

Du 3 au 10 décembre 2026, voter SNPTES UNSA, c'est vous assurer d'être soutenu par des élus de terrain formés et compétents !

ORGANISATIONS SYNDICALES CANDIDATES
ELECTIONS – CCPAC
Commission consultative paritaire
des agents contractuels

Catégorie A

8 organisations syndicales déclarées recevables

Élection à la Commission consultative paritaire catégorie A

de l'Université de Bordeaux

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

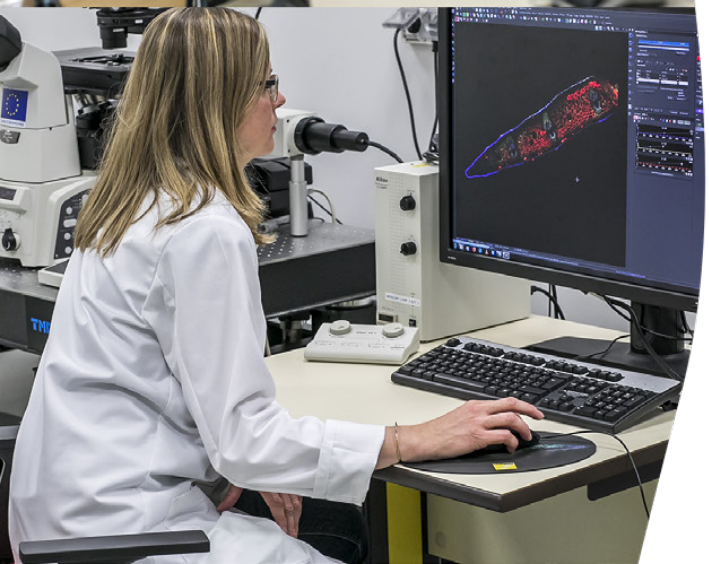
Sigle présenté par l'Union nationale des syndicats autonomes











ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

DU JEUDI 3 AU JEUDI 10 DÉCEMBRE

Commission consultative paritaire des agents contractuels (CCP-AC)

La CCP-AC comprend un nombre égal de représentants du personnel et de représentants de la direction. Elle est notamment consultée pour les décisions de licenciement, les procédures disciplinaires, les refus de congé, de formation ou de télétravail, ainsi que pour toute décision individuelle.

Être contractuel ne doit jamais signifier être seul face à sa direction !

L'UNSA EST À VOS CÔTÉS POUR VOUS ACCOMPAGNER, VOUS DÉFENDRE ET FAIRE RESPECTER VOS DROITS

La CCP ne décide pas de l'avenir collectif des contractuels, mais elle peut intervenir dans des situations qui changent une vie professionnelle.

C'est pourquoi votre voix compte !

Le rôle des représentants UNSA est de faire de la CCP un véritable lieu de défense des contractuels.

La consultation d'une CCP ne doit pas se réduire à entériner une décision déjà prise.
Pour vous défendre, vos représentants UNSA s'engagent à :

- s'opposer à l'arbitraire ;
- exiger la transparence de la part de la direction de l'établissement ;
- évaluer les éléments qui motivent la décision pour porter la contradiction.

La précarité du statut ne doit pas signifier précarité des droits.

Être contractuel ne signifie pas disposer de moins de garanties lorsqu'une décision défavorable est envisagée. La vulnérabilité particulière liée au contrat rend, au contraire, indispensable la représentation syndicale solide et expérimentée de l'UNSA.

#JeVoteUNSa

L'UNSA défend et développe les intérêts individuels et collectifs des personnels et doctorants contractuels. Nous revendiquons notamment :

- un dispositif dédié et pérenne de titularisation, quel que soit le type de contrat, pour celles et ceux qui le souhaitent ;
- un accès facilité au CDI ;
- la reprise totale de l'ancienneté publique et privée ;
- une rémunération à la hauteur des missions et des qualifications ;
- l'amélioration des conditions de travail ;
- des services de santé au travail renforcés et des politiques d'action sociale plus ambitieuses ;
- une réelle politique de lutte contre les comportements sexistes et sexuels, toutes formes de harcèlement et de discrimination ;
- des mesures pour garantir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ainsi que l'inclusion des personnels en situation de handicap ;
- l'accès gratuit à une formation professionnelle de qualité.

Important : les contractuels votent également pour les **CSA d'établissement et le CSA ministériel**.

Du 3 au 10 décembre 2026

VOTEZ UNSA !

Élection à la commission consultative paritaire
Catégorie A

Université de Bordeaux

Élections professionnelles 2026

Candidature présentée par le SNALC

Syndicat national des lycées, collèges, écoles et du supérieur

POUR LES CONTRACTUELS DE CATÉGORIE A, LE SNALC REVENDIQUE

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
3-10 DÉCEMBRE 2026

Pour un meilleur traitement

CONTRACTUELS
CATÉGORIE A

1 UNE RÉMUNÉRATION DÉCENTE POUR TOUS DES PRIMES, PAS UNE POLITIQUE SALARIALE !

- Le CIA/PIA reste souvent gelé pendant des années, et sa part variable est laissée à l'appréciation de chaque service, sans critères publics.
- L'expertise scientifique et technique de la catégorie A est rarement reconnue à sa juste valeur dans le régime indemnitaire.
- Une prime de précarité, comme dans le privé.
- Vos élus SNALC exigeront une revalorisation régulière et indexée sur l'inflation, ainsi que des critères transparents pour la part variable.

2 LA CDIsation, UN DROIT, PAS UN PARCOURS DU COMBATTANT !

- L'accès au CDI ne doit jamais être une loterie.
- Le SNALC dénonce les refus non justifiés et des conditions taillées pour décourager.
- La portabilité du CDI doit être garantie, avec maintien de l'indice de rémunération et de l'ancienneté en cas de changement d'employeur public.
- Vos élus porteront cette exigence au niveau national : un cadrage clair, identique dans tous les établissements.

3 LA TITULARISATION, UNE VOIE RÉELLE, PAS UNE PROMESSE LOINTAINE !

- De nombreux contractuels de niveau A et B remplissent depuis des années les conditions d'expérience, sans jamais pouvoir se présenter à un concours réellement accessible.
- Le SNALC exige l'ouverture de concours réservés aux contractuels de niveau A et B justifiant de 3 ans d'ancienneté.

4 LA CCP, UN VRAI POUVOIR DE CONTRÔLE, PAS UNE CHAMBRE D'ENREGISTREMENT !

- La loi prévoit déjà la consultation de la CCP sur les refus de formation, de télétravail ou de temps partiel — mais jamais sur les recrutements ni les refus de CDIsation.
- Même consultée, son avis ne lie jamais l'employeur.
- Vos élus SNALC demanderont sa saisine systématique sur chaque recrutement et chaque refus de CDIsation.

snalc

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
3-10 DÉCEMBRE 2026

Pour un meilleur traitement

CONTRACTUELS
CATÉGORIE A

POUR LES CONTRACTUELS DE CATÉGORIE A, LE SNALC REVENDIQUE

5 UNE VRAIE PROTECTION, PAS DES PROMESSES !

- Médecine du travail, action sociale, risques psychosociaux, aidants familiaux : trop de contractuels restent seuls face à ces difficultés, quel que soit leur établissement.
- Vos élus SNALC porteront ces exigences à chaque instance où ils siègent.

6 LA FORMATION, PAS UN COPIER-COLLER !

- Votre expertise mérite une vraie reconnaissance, pas seulement un intitulé de poste.
- Le SNALC exige un accès facilité à la formation continue de haut niveau et au congé de formation professionnelle.

7 LA PRÉCARITÉ NE DOIT PAS ÊTRE UNE POLITIQUE RH !

- Dans l'enseignement supérieur, 38 % des personnels BIATSS sont des contractuels — une proportion stable depuis plus de dix ans (bilan social MESRI).
- Réussir un concours ne garantit même pas de rester sur son poste.
- Le SNALC portera au niveau national l'exigence d'une priorité d'affectation pour les lauréats sur leur poste actuel, et d'un réemploi prioritaire en fin de contrat avec obligation pour l'établissement de justifier tout refus.

8 DES RÈGLES CLAIRES SUR LE TÉLÉTRAVAIL, PAS DE L'ARBITRAIRE !

- Selon leur poste, deux collègues peuvent être traités très différemment, livrés au bon vouloir de leur service.
- Vos élus SNALC demanderont des critères harmonisés pour tous.

9 CE QUE LE SNALC PEUT FAIRE POUR VOUS UN SYNDICAT À VOS CÔTÉS, PAS SEULEMENT LE JOUR DU VOTE !

- Un accompagnement dans la rédaction de vos dossiers d'avancement.
- Une aide à la préparation de votre entretien professionnel individuel.
- Des informations claires pour vos démarches administratives.
- Un accompagnement à chaque étape, de l'embauche à la CDIsation.

POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT

Je vote SNALC, je fais voter SNALC
du 3 au 10 décembre 2026

snalc

Élections professionnelles
Scrutin du 3 au 10 décembre 2026

Élection à la Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires de Catégorie A de l'université de Bordeaux

Liste présentée par la CGT FERC Sup Université de Bordeaux

Déclaration de candidature à la Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires de Catégorie A de l'université de Bordeaux, liste présentée par le CGT FERC Sup de l'université de Bordeaux pour le scrutin de décembre 2026 (Vote électronique du 3 au 10 décembre 2026).



Il s'agit d'élire vos élu·es au CSA plénier, à la CPE, à la CCPANT et dans les instances Santé, Sécurité et conditions de travail (FS-SSCT)

La précarité est forte dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche avec un taux national officiel d'agents contractuels de 37 % : sur les 6411 personnels de notre établissement, 47% sont contractuels. Malgré la loi Sauvadet de 2012, censée résorber la précarité, le nombre de personnels contractuels a continué d'augmenter dans l'ESR.

Pire, la loi n° 2019-828 dite « de transformation de la Fonction publique » puis la Loi de Programmation de la Recherche (LPR) de 2020 ont imposé de profondes modifications particulièrement néfastes dans le statut des fonctionnaires. Elles ont mis fin au principe d'emplois permanents occupés par des fonctionnaires dans les universités et facilitent le recours à l'emploi précaire en créant de nouveaux types de contrats : CDI de mission dont la durée est indéterminée, création de CDD de projet pouvant être arrêtés à tout moment, introduction de la rupture conventionnelle dans le public.

Manque de perspectives, peu ou pas de déroulement de carrière, durée cumulée de CDD pouvant atteindre 6 ans, peur de la perte d'emploi, salaires bas (primes très inférieures aux titulaires et souvent inexistantes), surexploitation, manque de reconnaissance, sans parler des pratiques illégales comme le non-renouvellement de CDD après 6 ans, ou juste avant pour contourner la CDIsation obligatoire.

A la CCPANT

Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires

Université de Bordeaux

Liste CGT FERC Sup

Agents contractuels - BIATSS, enseignant·es, chercheur·es, doctorant·es

Je vote CGT

Je vote CGT à la CCP-ANT pour des représentant·es qui se battent sur toutes les questions qui concernent les personnels contractuels et qui revendiquent :

- Un plan de titularisation immédiat de tous les contractuel·les (CDD et CDI) occupant des fonctions pérennes.
- Un financement pérenne des établissements et de la recherche afin de mettre fin aux financements par projet, qui conduit à l'augmentation de la précarité.
- La fin du financement public de l'enseignement supérieur privé via les subventions démesurées à l'apprentissage
- Le maintien dans l'emploi public de toutes et tous les contractuels dans les meilleures conditions jusqu'à leur titularisation.
- L'arrêt des recrutements de nouveaux personnels contractuels.
- L'obligation de contractualiser les vacataires qui le souhaitent.
- L'alignement des obligations de service et des rémunérations (primes comprises) des non-titulaires sur celles des titulaires.
- Les mêmes droits sociaux, à congés et à protection que pour les titulaires.
- La réévaluation des retraites des personnels contractuels de la Fonction publique.
- Le financement de tous les doctorant·es pendant la durée de leur thèse.
- L'exonération des frais d'inscription pour toutes et tous les doctorant·es.

QUI VOTE ?

Sont électeurs les agent·es non titulaires exerçant leurs fonctions au sein de « l'université de Bordeaux » : contractuels BIATSS sous contrat de droit public, contractuels enseignants (ATER, lecteurs, maîtres de langue, professeurs contractuels), doctorants contractuels, chargés d'enseignement et attachés d'enseignement dans les disciplines médicales et odontologiques, chargés d'enseignement et ATV, enseignants contractuels du 2e degré, contractuels LRU, contractuels post-doctoraux, contractuels de mission scientifique, contractuels sur chaire de professeur junior, contractuels chercheurs. Il faut être en fonction depuis au moins deux mois et justifier d'un contrat d'au moins six mois.

POUR QUI VOTE-T-ON ?

Le vote se fait sur sigle et les syndicats désignent ensuite leurs représentants pour 4 ans. Le vote sera électronique.

Votez CGT !

Parce que nous travaillons tous et toutes ensemble, titulaires et contractuel·les, parce que sans nous, l'université s'effondrerait, parce que nous ne sommes pas des personnels corvéables à merci, **Pour défendre nos droits et le service public, votons !**

La CCPANT est une commission consultative propre à l'établissement. Elle est paritaire (même nombre de représentant·es de l'administration et de mandaté·es du personnel) et est consultée obligatoirement sur les décisions individuelles relatives:

- aux licenciements qui interviennent après la période d'essai ;

- aux sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme ;

- aux demandes de révision des comptes rendus d'entretiens professionnels ;

- en cas de refus d'autorisation de télétravail, de temps partiel, de mobilisation du compte personnel de formation ;

- aux non renouvellements des contrats de personnels investis d'un mandat syndical ;

- aux promotions, lorsqu'un dispositif local a été mis en place pour les non titulaires.

ÉLECTION À LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE CATÉGORIE A DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

Élections professionnelles 2026

Candidature présentée par la Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle - FORCE OUVRIERE

FNEC FP

FO

FNEC FP FO

COMMISSION
CONSULTATIVE
PARITAIRE
CATEGORIE A DE L'UNIVERSITÉ

SCRUTIN DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

DÉFENDRE LES PERSONNELS, DÉFENDRE LE SERVICE PUBLIC



Élections professionnelles
2026
du 3 au 10 décembre
je vote
FNEC FP-FO

Profession de foi

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE CATEGORIE A DE L'UNIVERSITÉ

NOS REVENDICATIONS

VOTEZ FORCE OUVRIÈRE POUR EXIGER :

- **La titularisation sur poste de tous les contractuels qui le souhaitent,** et, dans l'optique de cette titularisation :
- **La CDIsation au plus tard à la fin de la première année de contrat ;**
- **Des dispositions identiques à celles des titulaires :** temps de travail et obligations de service, rémunérations de base ;
- **La revalorisation des salaires** et la **création des grilles de rémunération** nationales ;
- **Un cadre de gestion national** et le respect du principe de l'alignement des droits ;
- **Des contrats sur 12 mois minimum incluant les vacances scolaires ;**
- La **prise en compte de l'expérience** à l'embauche ;
- Le **droit à l'avancement et aux promotions** comme pour les fonctionnaires ;
- La **prise en compte de la totalité de l'ancienneté en tant contractuel** de la fonction publique pour les reclassements lors de la titularisation
- **L'arrêt de la contractualisation des fonctions d'enseignement et de recherche** (contrats LRU, CDD « de projets », CDI de mission…)

VOTER FNEC FP-FO/FO ESR, C'EST VOTER POUR :

- **la seule organisation syndicale qui a refusé de signer l'accord PSC et prévoyance** dans le périmètre Éducation Nationale/ESR
- **un syndicat qui s'oppose à l'austérité budgétaire et à l'augmentation sans fin des crédits militaires,** aux dépens des services publics et des besoins élémentaires de la population.
- **un syndicat inter-catégoriel qui défend tous les personnels de l'ESR,** titulaires et contractuels (BIATSS et ITA, détachés ou en PNA, doctorants, enseignants-chercheurs et chercheurs…).
- **un syndicat indépendant du ministère et des directions d'établissements,** loin de toute cogestion, FO ESR n'accepte aucune dégradation et remise en cause de nos statuts, rémunérations et conditions de travail …
- **le syndicat de la défense de nos statuts** et de nos conditions de travail

LA FNEC FP-FO ET FO ESR REVENDIQUENT :

- **L'abrogation de la réforme des retraites de 2023,** retour aux 60 ans, maintien de la retraite par répartition, du calcul de l'indice des 6 derniers mois
- **La fin du gel du point d'indice :** 10 % tout de Suite, + 32 % pour rattraper les pertes depuis 2000 ainsi que **le blocage du prix des carburants à 1,50 euros**
- **Une véritable revalorisation des grilles et des carrières pour toutes les catégories :** non à l'individualisation des rémunérations, intégration des primes dans le salaire, augmentation des taux de promotions
- **L'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique de 2019,** qui a supprimé le CHSCT et soumet les promotions à l'arbitraire le plus total



Election à la Commission consultative paritaire

De l'UNIVERSITE DE BORDEAUX

CATEGORIE A

Elections professionnelles 2026

Sigle présenté par le Syndicat national indépendant de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur

SNIRS-CFE-CGC

CANDIDATURE SUR SIGLE POUR L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

À LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE COMPÉTENTE À L'ÉGARD DES AGENTS CONTRACTUELS DE CATEGORIE A

DE L'UNIVERSITE DE BORDEAUX

Scrutin de décembre 2026

(vote électronique : du 3 décembre au 10 décembre 2026)

Candidature sur sigle présentée par : SNIRS-CFE-CGC

PROFESSION DE FOI

AGENTS CONTRACTUELS DU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CDI, CDD)

LES 3-10 DÉCEMBRE 2026, DÉSIGNEZ VOS REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE (CCP)

LA CCP, VOTRE SEULE VOIX

La Commission consultative paritaire d'établissement est la seule instance où les personnels contractuels de l'établissement peuvent directement faire entendre leur voix sur leurs conditions de travail.

La CCP joue un rôle dans le déroulement des carrières de chacun des personnels contractuels. Elle est compétente en matière de licenciement, de procédures disciplinaires, de recours sur le compte rendu de l'entretien d'évaluation professionnelle ou sur les niveaux de rémunération.

La CCP comprend en nombre égal des représentants de la direction de l'établissement et des représentants du personnel, ce qui lui donne un poids réel sur les décisions.

LE SNIRS

Le Syndicat national indépendant de la recherche et de l'enseignement supérieur, affilié à la CFE-CGC, est la seule organisation syndicale à avoir soutenu depuis 2018 la nécessité d'une politique claire à l'égard des agents contractuels, agents du service public au même titre que les titulaires.



POUR UNE NOUVELLE POLITIQUE

en faveur des contractuels

- **Plus de transparence et d'équité** dans les renouvellements des contrats et l'attribution des primes (règles claires et publiques d'attribution).
- **Assurer la pérennité des emplois et des missions.** Le recours massif aux CDD courts, contrats État, etc. est néfaste pour nos établissements et fragilise les agents. La fin d'un contrat est un gâchis pour tout le monde : perte d'emploi pour l'agent, perte de compétence, mission mise en péril.
- **Reconnaître les compétences et les missions,** vérifier régulièrement que les fiches de poste sont toujours en phase avec les fonctions réelles des agents.
- **Des rémunérations justes :** adopter un pourcentage triennal unique d'augmentation que l'agent soit A, B ou C, rémunérer les agents sous CDD au même niveau que ceux qu'ils remplacent pendant un congé maladie ou maternité, respecter le plafond maximum de rémunération défini dans le système de gestion.
- **Défendre les personnels** contre toute forme d'arbitraire et de harcèlement sur le lieu de travail.

MAIS AUSSI

- **Renforcement des cellules de signalement** afin de raccourcir les délais d'intervention.
- **Simplification** de la procédure de protection fonctionnelle.
- **Extension des délais de recours** contre les décisions de l'administration.
- **Liberté de choix** par les agents de leur Protection Sociale Complémentaire.

Transparence · Équité · Pérennité des emplois · Dialogue social

Suivez notre campagne : https://snirs-cfecgc.fr/

Élections professionnelles 2026

Candidature présentée par la CFDT Éducation Formation Recherche Publiques



Je vote CFDT du 03 au 10 déc 26

Cfdt: ÉDUCATION FORMATION RECHERCHE PUBLIQUES
Université de Bordeaux

ELECTIONS DE RENOUVELLEMENT DES REPRESENTANTS AU CSA, CPE ET CCPANT

Nos Exigences pour les personnels de l'Université :

- *Une meilleure **reconnaissance** et **considération** au travail*
- *Des **moyens** pour **pouvoir bien faire** son travail*
- *La garantie de la **santé** et **sécurité** au travail*
- *Pouvoir **anticiper l'évolution des conditions** de travail*
- *Permettre d'**agir sur l'organisation** du travail*

Retrouvez via le QR Code et sur le site cfdt-ub.fr :

- l'intégralité de notre **profession de foi**
- nos **listes de candidats** et soutiens

Voter pour la CFDT, c'est défendre les personnels, mais aussi défendre un modèle d'université ouverte, démocratique et solidaire, pleinement engagée dans ses missions de service public auprès des étudiants et de la société.

VOTEZ CFDT

1er syndicat de France

Voter pour la CFDT au CSA, à la CPE et la CCPANT, c'est choisir des représentants qui connaissent vos métiers, défendent vos droits et qui rendent compte de leurs actions.

Votre travail mérite reconnaissance et considération !

Nous voulons des rémunérations à la hauteur de nos qualifications et de nos responsabilités, des carrières qui permettent réellement de progresser et des règles d'avancement justes et transparentes. Nous défendrons une meilleure reconnaissance de tous les métiers, titulaires comme contractuels, et une politique de ressources humaines attentive aux parcours et aux aspirations de chacun.

Pour bien travailler, il faut des moyens !

Les missions des universités ne cessent de se développer, sans que les moyens humains et financiers suivent. Charge de travail, multiplication des tâches et précarité fragilisent les personnels comme la qualité du service rendu. Nous revendiquons des recrutements, des emplois stables et des moyens adaptés aux missions. Ces moyens sont également indispensables pour garantir l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur et offrir aux étudiants un environnement d'études accueillant, inclusif et attentif à leur santé physique et mentale.

L'université se doit de garantir votre santé et sécurité au travail !

Dans une période où les personnels de l'Université sont de plus en plus nombreux à souffrir à cause de leurs conditions de travail, nous exigerons la mise en place d'un plan d'action concret permettant de protéger les personnels vis-à-vis de tous les risques auxquels ils sont exposés, que ces risques soient environnementaux ou humains. Nous souhaitons réaffirmer notre souhait de lutter contre toutes les formes de violence et discrimination au sein de l'Université tout en portant de façon inconditionnelle attention et assistance aux collègues en situation de vulnérabilité ou précarité.

Des changements anticipés plutôt que subis !

Le changement climatique et l'intelligence artificielle transforment déjà nos métiers, nos pratiques et nos conditions de travail. Ces évolutions doivent être anticipées, débattues et accompagnées. Nous défendrons une adaptation de nos activités et de nos lieux de travail aux défis environnementaux et une utilisation de l'IA qui respecte la dignité et les compétences professionnelles.

Pouvoir agir sur l'organisation et les transformations du travail !

Chacun doit pouvoir faire entendre son expérience, proposer des améliorations et participer aux décisions qui affectent son travail. Afin de préserver nos libertés académiques, nous défendrons un véritable dialogue sur l'organisation et les projets de transformation des services, les conditions d'enseignement et de recherche. Faire confiance aux personnels, c'est leur donner le pouvoir d'agir et leur permettre de retrouver ou de préserver le sens de leur travail en favorisant les démarches participatives

VOTEZ CFDT

1er syndicat de France



Élections professionnelles 2026

Engagé·es au quotidien pour les collègues

Élection à la commission consultative paritaire catégorie A de l'Université de Bordeaux

Candidature présentée par la FSU – Fédération syndicale unitaire

Élections professionnelles du 3 au 10 décembre 2026

Commission consultative paritaire catégorie A de l'Université de Bordeaux

Engagé·es au quotidien pour les collègues



CCPAC

Commission Consultative Paritaire des Agents Contractuels

En CCPAC, vos élu·es FSU vous défendent pour contester votre compte-rendu d'entretien professionnel, en cas de procédure disciplinaire ou de licenciement.

Pourquoi voter ?

Avec vos élu·es FSU, formé·es sur la réglementation et les droits des contractuel·les, vous avez la garantie d'être soutenu·e devant l'administration pour faire respecter vos droits.

Vos élu·es FSU agissent pour :

Lutter contre la précarité

Au niveau national, ce sont plus de 45 % des agents qui sont contractuel·les. La FSU se bat pour :

- un plan de titularisation des contractuel·les prenant en compte l'expérience professionnelle ;
- des campagnes d'emploi permettant de recruter des titulaires dans tous les métiers.

A travail égal, salaire égal

Les personnels contractuel·les et titulaires contribuent ensemble au bon fonctionnement du service public. La FSU revendique :

- l'alignement du salaire (indice et durée d'échelon) sur les grilles des titulaires ;
- le versement des mêmes indemnités que celles perçues par les titulaires.

Contre l'austérité

L'austérité appliquée à l'ESR se manifeste de manière criante ! Les budgets de nos établissements sont insuffisants. Nous luttons :

- Contre les mesures brutales sur l'emploi (gel de postes, non renouvellement de CDD...) ;
- Pour des budgets à hauteur des besoins.

Défendre les personnels

Les élu·es FSU partagent vos conditions d'exercice trop souvent dégradées et s'engagent :

- pour l'égalité professionnelle ;
- contre les violences sexistes et sexuelles ;
- pour améliorer l'organisation des services ;
- contre la dégradation des conditions de travail.

Du 3 au 10 décembre 2026,

faisons entendre notre voix avec les syndicats de la FSU

SNESUP FSU · SNASUB-FSU · SNEP FSU · SNICS FSU · SNUAS-FP FSU

Avec la FSU, des élu·es de terrain

Parce qu'on n'est jamais aussi bien défendu·e que par des collègues qui exercent le même métier

La FSU et ses syndicats nationaux s'engagent pour défendre vos droits et faire entendre votre voix. Au quotidien, nos élu·es agissent dans toutes les instances pour faire respecter le travail des personnels, améliorer les conditions d'exercice et porter un projet émancipateur pour l'enseignement supérieur et la recherche.



F.S.U.

Engagé·es au quotidien

#VotezFSU

#Engagé·esAuQuotidien

ÉLECTION à la COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE des agents contractuels de catégorie A de l'Université de Bordeaux

compétente à l'égard des AGENTS CONTRACTUELS de catégorie A de l'Université de Bordeaux

Élections professionnelles 2026

Candidature du

SNCL

présentée par
le Syndicat National des Collèges et des Lycées
affilié à la FAEN (Fédération Autonome de l'Éducation Nationale)

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

Agents contractuels de catégorie A de l'université de Bordeaux

Le SNCL défend vos intérêts.

NOUS REVENDIQUONS :

- Des rémunérations plus attractives, avec une augmentation de la valeur du point d'indice et une révision des grilles indiciaires pour compenser l'inflation.
- Une meilleure prise en compte des services de non-titulaire lors du reclassement.
- Une formation de qualité, sur le temps de travail, pour préparer efficacement les concours de recrutement.
- Le maintien des concours nationaux de recrutement.
- La reconnaissance des diplômes et de l'expérience professionnelle acquise.
- Une véritable médecine du travail préventive répondant aux besoins des personnels.
- L'inclusion systématique des périodes d'inter-contrat dans les CDD au prorata des périodes travaillées.

Le syndicat SNCL appartient à la **Fédération Autonome de l'Éducation nationale, la FAEN.**
La FAEN est une fédération apolitique, autonome (elle ne rend de compte à personne d'autre que ses militants et n'est pas confédérée) et indépendante (elle ne reçoit aucune subvention de l'État).

« Pour nous, un syndicat, ça devrait toujours être comme ça ! »

NI POLITIQUE, NI BLABLA : DU CONCRET POUR NOS MÉTIERS !

NOUS DÉNONÇONS :

- Les perspectives de carrière très réduites, voire inexistantes.
- L'instabilité et la précarité de nos affectations et contrats au sein des structures de l'enseignement supérieur.
- La complexité et la lenteur du système d'indemnisation chômage.
- Les bas salaires de nos grilles rattrapées par le SMIC.
- Les pressions hiérarchiques intolérables notamment lors des renouvellements de contrats.
- Le manque de considération envers nous, « parce que » personnels non titulaires...

VOTEZ

AGENTS CONTRACTUELS — ÉLECTIONS 2026

Contractuels, assez d'être méprisés !

La situation des contractuels et la façon dont ils sont traités par l'administration ne cessent de se dégrader au fil des ans : mépris des droits, situations illégales, désinformation, retards insupportables de paiement... ça suffit ! Le syndicat se bat, y compris jusqu'en justice, pour que l'administration cesse de se croire au-dessus des lois.
Partout en France, nous vous aidons à faire respecter les délais d'information de renouvellement ou non-renouvellement, de transmission des documents chômage, de paiement des indemnités dues. Nous veillons à la régularité de vos contrats et de vos services.
Nous vous protégeons contre les pressions et les harcèlements.

Écoute attentive et humaine, expertise des textes, information sûre et de qualité.

Autonome et indépendant !

U N E R E V A L O R I S A T I O N
c'est urgent pour nous aussi !

9 ans
C'est la durée de service au même salaire plancher pour les 7 premiers échelons des plus basses catégories, désormais neutralisés au niveau du SMIC...

Pour la CDisation
Notre syndicat a obtenu la CDisation des personnels qu'il défend, victimes de CDD abusivement prolongés sur plus de 10 ans... Les collègues ont été Cdisés avec octroi de prime !

Si la revalorisation de l'ensemble des corps titulaires est plus que légitime, celle des agents contractuels est tout aussi urgente.
Les grilles doivent donc être révisées en profondeur et la valeur du point d'indice revue pour préserver notre pouvoir d'achat : neuf ans de service au même salaire plancher, c'est intolérable !
Notre travail mérite un salaire digne : il faut en finir avec les services incomplets et les faibles rémunérations qui nous poussent toujours plus vers la précarité !

VOTEZ

ORGANISATIONS SYNDICALES CANDIDATES
ELECTIONS – CCPAC
Commission consultative paritaire
des agents contractuels

Catégorie B

8 organisations syndicales déclarées recevables

Élection à la Commission consultative paritaire catégorie B

de l'Université de Bordeaux

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

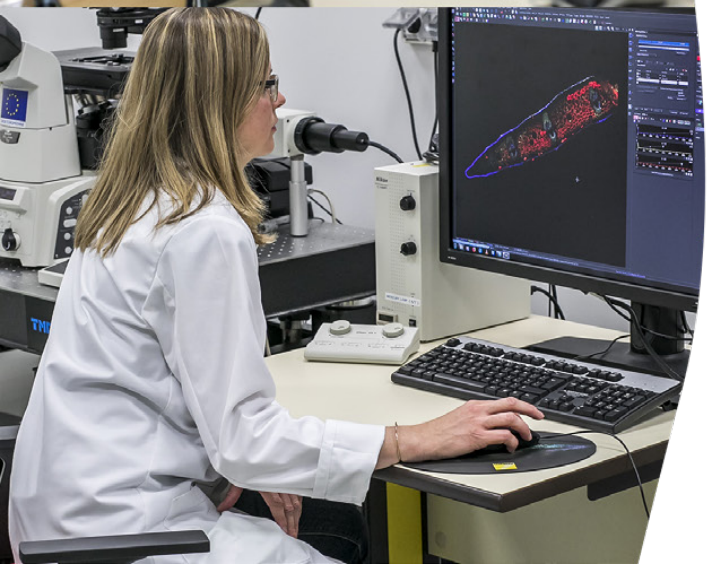
Sigle présenté par l'Union nationale des syndicats autonomes











ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

DU JEUDI 3 AU JEUDI 10 DÉCEMBRE

Commission consultative paritaire des agents contractuels (CCP-AC)

La CCP-AC comprend un nombre égal de représentants du personnel et de représentants de la direction. Elle est notamment consultée pour les décisions de licenciement, les procédures disciplinaires, les refus de congé, de formation ou de télétravail, ainsi que pour toute décision individuelle.

Être contractuel ne doit jamais signifier être seul face à sa direction !

L'UNSA EST À VOS CÔTÉS POUR VOUS ACCOMPAGNER, VOUS DÉFENDRE ET FAIRE RESPECTER VOS DROITS

La CCP ne décide pas de l'avenir collectif des contractuels, mais elle peut intervenir dans des situations qui changent une vie professionnelle.

C'est pourquoi votre voix compte !

Le rôle des représentants UNSA est de faire de la CCP un véritable lieu de défense des contractuels.

La consultation d'une CCP ne doit pas se réduire à entériner une décision déjà prise.
Pour vous défendre, vos représentants UNSA s'engagent à :

- s'opposer à l'arbitraire ;
- exiger la transparence de la part de la direction de l'établissement ;
- évaluer les éléments qui motivent la décision pour porter la contradiction.

La précarité du statut ne doit pas signifier précarité des droits.

Être contractuel ne signifie pas disposer de moins de garanties lorsqu'une décision défavorable est envisagée. La vulnérabilité particulière liée au contrat rend, au contraire, indispensable la représentation syndicale solide et expérimentée de l'UNSA.

#JeVoteUNSa

L'UNSA défend et développe les intérêts individuels et collectifs des personnels et doctorants contractuels. Nous revendiquons notamment :

- un dispositif dédié et pérenne de titularisation, quel que soit le type de contrat, pour celles et ceux qui le souhaitent ;
- un accès facilité au CDI ;
- la reprise totale de l'ancienneté publique et privée ;
- une rémunération à la hauteur des missions et des qualifications ;
- l'amélioration des conditions de travail ;
- des services de santé au travail renforcés et des politiques d'action sociale plus ambitieuses ;
- une réelle politique de lutte contre les comportements sexistes et sexuels, toutes formes de harcèlement et de discrimination ;
- des mesures pour garantir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ainsi que l'inclusion des personnels en situation de handicap ;
- l'accès gratuit à une formation professionnelle de qualité.

Important : les contractuels votent également pour les **CSA d'établissement et le CSA ministériel**.

Du 3 au 10 décembre 2026

VOTEZ UNSA !

Élections professionnelles 2026

Candidature présentée par la CFDT Éducation Formation Recherche Publiques

Je vote CFDT du 03 au 10 déc 26

Cfdt: ÉDUCATION FORMATION RECHERCHE PUBLIQUES
Université de Bordeaux

ELECTIONS DE RENOUVELLEMENT DES REPRESENTANTS AU CSA, CPE ET CCPANT

Nos Exigences pour les personnels de l'Université :

- *Une meilleure **reconnaissance** et **considération** au travail*
- *Des **moyens** pour **pouvoir bien faire** son travail*
- *La garantie de la **santé** et **sécurité** au travail*
- *Pouvoir **anticiper l'évolution des conditions** de travail*
- *Permettre d'**agir sur l'organisation** du travail*

Retrouvez via le QR Code et sur le site cfdt-ub.fr :

- l'intégralité de notre **profession de foi**
- nos **listes de candidats** et soutiens

Voter pour la CFDT, c'est défendre les personnels, mais aussi défendre un modèle d'université ouverte, démocratique et solidaire, pleinement engagée dans ses missions de service public auprès des étudiants et de la société.

VOTEZ CFDT

1er syndicat de France

Voter pour la CFDT au CSA, à la CPE et la CCPANT, c'est choisir des représentants qui connaissent vos métiers, défendent vos droits et qui rendent compte de leurs actions.

Votre travail mérite reconnaissance et considération !

Nous voulons des rémunérations à la hauteur de nos qualifications et de nos responsabilités, des carrières qui permettent réellement de progresser et des règles d'avancement justes et transparentes. Nous défendrons une meilleure reconnaissance de tous les métiers, titulaires comme contractuels, et une politique de ressources humaines attentive aux parcours et aux aspirations de chacun.

Pour bien travailler, il faut des moyens !

Les missions des universités ne cessent de se développer, sans que les moyens humains et financiers suivent. Charge de travail, multiplication des tâches et précarité fragilisent les personnels comme la qualité du service rendu. Nous revendiquons des recrutements, des emplois stables et des moyens adaptés aux missions. Ces moyens sont également indispensables pour garantir l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur et offrir aux étudiants un environnement d'études accueillant, inclusif et attentif à leur santé physique et mentale.

L'université se doit de garantir votre santé et sécurité au travail !

Dans une période où les personnels de l'Université sont de plus en plus nombreux à souffrir à cause de leurs conditions de travail, nous exigerons la mise en place d'un plan d'action concret permettant de protéger les personnels vis-à-vis de tous les risques auxquels ils sont exposés, que ces risques soient environnementaux ou humains. Nous souhaitons réaffirmer notre souhait de lutter contre toutes les formes de violence et discrimination au sein de l'Université tout en portant de façon inconditionnelle attention et assistance aux collègues en situation de vulnérabilité ou précarité.

Des changements anticipés plutôt que subis !

Le changement climatique et l'intelligence artificielle transforment déjà nos métiers, nos pratiques et nos conditions de travail. Ces évolutions doivent être anticipées, débattues et accompagnées. Nous défendrons une adaptation de nos activités et de nos lieux de travail aux défis environnementaux et une utilisation de l'IA qui respecte la dignité et les compétences professionnelles.

Pouvoir agir sur l'organisation et les transformations du travail !

Chacun doit pouvoir faire entendre son expérience, proposer des améliorations et participer aux décisions qui affectent son travail. Afin de préserver nos libertés académiques, nous défendrons un véritable dialogue sur l'organisation et les projets de transformation des services, les conditions d'enseignement et de recherche. Faire confiance aux personnels, c'est leur donner le pouvoir d'agir et leur permettre de retrouver ou de préserver le sens de leur travail en favorisant les démarches participatives

VOTEZ CFDT

1er syndicat de France



Élections professionnelles 2026

Engagé·es au quotidien pour les collègues

Élection à la commission consultative paritaire catégorie B de l'Université de Bordeaux

Candidature présentée par la FSU – Fédération syndicale unitaire

SNASUB-FSU

Élections professionnelles du 3 au 10 décembre 2026

Commission consultative paritaire catégorie B de l'Université de Bordeaux

Engagé·es au quotidien pour les collègues



CCPAC

Commission consultative paritaire

En CCPAC, vos élu·es FSU vous défendent pour contester votre compte-rendu d'entretien professionnel, en cas de procédure disciplinaire ou de licenciement.

Pourquoi voter ?

Avec vos élu·es FSU, formé·es sur la réglementation et les droits des contractuel·les, vous avez la garantie d'être soutenu·e devant l'administration pour faire respecter vos droits.

Vos élu·es FSU agissent pour :

Lutter contre la précarité

Au niveau national, ce sont plus de 45 % des agents qui sont contractuel·les. La FSU se bat pour :

- un plan de titularisation des contractuel·les prenant en compte l'expérience professionnelle ;
- des campagnes d'emploi permettant de recruter des titulaires dans tous les métiers.

A travail égal, salaire égal

Les personnels contractuel·les et titulaires contribuent ensemble au bon fonctionnement du service public. La FSU revendique :

- l'alignement du salaire (indice et durée d'échelon) sur les grilles des titulaires ;
- le versement des mêmes indemnités que celles perçues par les titulaires.

Contre l'austérité

L'austérité appliquée à l'ESR se manifeste de manière criante ! Les budgets de nos établissements sont insuffisants. Nous luttons :

- contre les mesures brutales sur l'emploi (gel de postes, non renouvellement de CDD...) ;
- pour des budgets à hauteur des besoins.

Défendre les personnels

Les élu·es FSU partagent vos conditions d'exercice trop souvent dégradées et s'engagent :

- pour l'égalité professionnelle ;
- contre les violences sexistes et sexuelles ;
- pour améliorer l'organisation des services ;
- contre la dégradation des conditions de travail.

Du 3 au 10 décembre 2026,

faisons entendre notre voix avec les syndicats de la FSU

SNASUB-FSU

SNASUB-FSU

F.S.U.

Avec la FSU, des élu·es de terrain

Parce qu'on n'est jamais aussi bien défendu·e que par des collègues qui exercent le même métier

La FSU et ses syndicats nationaux s'engagent pour défendre vos droits et faire entendre votre voix. Au quotidien, nos élu·es agissent dans toutes les instances pour faire respecter le travail des personnels, améliorer les conditions d'exercice et porter un projet émancipateur pour l'enseignement supérieur et la recherche.



F.S.U.

Engagé·es au quotidien

#VotezFSU

#Engagé·esAuQuotidien

ÉLECTION à la COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE des agents contractuels de catégorie B de l'Université de Bordeaux

compétente à l'égard des AGENTS CONTRACTUELS de catégorie B de l'Université de Bordeaux

Élections professionnelles 2026

Candidature du

SNCL

présentée par
le Syndicat National des Collèges et des Lycées
affilié à la FAEN (Fédération Autonome de l'Éducation Nationale)

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

Agents contractuels de catégorie B de l'Université de Bordeaux

Le SNCL défend vos intérêts.

NOUS REVENDIQUONS :

- Des rémunérations plus attractives, avec une augmentation de la valeur du point d'indice et une révision des grilles indiciaires pour compenser l'inflation.
- Une meilleure prise en compte des services de non-titulaire lors du reclassement.
- Une formation de qualité, sur le temps de travail, pour préparer efficacement les concours de recrutement.
- Le maintien des concours nationaux de recrutement.
- La reconnaissance des diplômes et de l'expérience professionnelle acquise.
- Une véritable médecine du travail préventive répondant aux besoins des personnels.
- L'inclusion systématique des périodes d'inter-contrat dans les CDD au prorata des périodes travaillées.

Le syndicat SNCL appartient à la **Fédération Autonome de l'Éducation nationale, la FAEN.**
La FAEN est une fédération apolitique, autonome (elle ne rend de compte à personne d'autre que ses militants et n'est pas confédérée) et indépendante (elle ne reçoit aucune subvention de l'État).

« Pour nous, un syndicat, ça devrait toujours être comme ça ! »

NI POLITIQUE, NI BLABLA : DU CONCRET POUR NOS MÉTIERS !

NOUS DÉNONÇONS :

- Les perspectives de carrière très réduites, voire inexistantes.
- L'instabilité et la précarité de nos affectations et contrats au sein des structures de l'enseignement supérieur.
- La complexité et la lenteur du système d'indemnisation chômage.
- Les bas salaires de nos grilles rattrapées par le SMIC.
- Les pressions hiérarchiques intolérables notamment lors des renouvellements de contrats.
- Le manque de considération envers nous, « parce que » personnels non titulaires...

VOTEZ

AGENTS CONTRACTUELS — ÉLECTIONS 2026

Contractuels, assez d'être méprisés !

La situation des contractuels et la façon dont ils sont traités par l'administration ne cessent de se dégrader au fil des ans : mépris des droits, situations illégales, désinformation, retards insupportables de paiement... ça suffit ! Le syndicat se bat, y compris jusqu'en justice, pour que l'administration cesse de se croire au-dessus des lois.
Partout en France, nous vous aidons à faire respecter les délais d'information de renouvellement ou non-renouvellement, de transmission des documents chômage, de paiement des indemnités dues. Nous veillons à la régularité de vos contrats et de vos services.
Nous vous protégeons contre les pressions et les harcèlements.

Écoute attentive et humaine, expertise des textes, information sûre et de qualité.

Autonome et indépendant !

U N E R E V A L O R I S A T I O N
c'est urgent pour nous aussi !

9 ans
C'est la durée de service au même salaire plancher pour les 7 premiers échelons des plus basses catégories, désormais neutralisés au niveau du SMIC...

Pour la CDisation
Notre syndicat a obtenu la CDisation des personnels qu'il défend, victimes de CDD abusivement prolongés sur plus de 10 ans... Les collègues ont été Cdisés avec octroi de prime !

Si la revalorisation de l'ensemble des corps titulaires est plus que légitime, celle des agents contractuels est tout aussi urgente.
Les grilles doivent donc être révisées en profondeur et la valeur du point d'indice revue pour préserver notre pouvoir d'achat : neuf ans de service au même salaire plancher, c'est intolérable !
Notre travail mérite un salaire digne : il faut en finir avec les services incomplets et les faibles rémunérations qui nous poussent toujours plus vers la précarité !

VOTEZ

Élections professionnelles
Scrutin du 3 au 10 décembre 2026

Élection à la Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires de Catégorie B de l'université de Bordeaux

Liste présentée par la CGT FERC Sup Université de Bordeaux

Déclaration de candidature à la Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires de Catégorie B de l'université de Bordeaux, liste présentée par le CGT FERC Sup de l'université de Bordeaux pour le scrutin de décembre 2026 (Vote électronique du 3 au 10 décembre 2026).



Il s'agit d'élire vos élu·es au CSA plénier, à la CPE, à la CCPANT et dans les instances Santé, Sécurité et conditions de travail (FS-SSCT)

La précarité est forte dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche avec un taux national officiel d'agents contractuels de 37 % : sur les 6411 personnels de notre établissement, 47% sont contractuels. Malgré la loi Sauvadet de 2012, censée résorber la précarité, le nombre de personnels contractuels a continué d'augmenter dans l'ESR.

Pire, la loi n° 2019-828 dite « de transformation de la Fonction publique » puis la Loi de Programmation de la Recherche (LPR) de 2020 ont imposé de profondes modifications particulièrement néfastes dans le statut des fonctionnaires. Elles ont mis fin au principe d'emplois permanents occupés par des fonctionnaires dans les universités et facilitent le recours à l'emploi précaire en créant de nouveaux types de contrats : CDI de mission dont la durée est indéterminée, création de CDD de projet pouvant être arrêtés à tout moment, introduction de la rupture conventionnelle dans le public.

Manque de perspectives, peu ou pas de déroulement de carrière, durée cumulée de CDD pouvant atteindre 6 ans, peur de la perte d'emploi, salaires bas (primes très inférieures aux titulaires et souvent inexistantes), surexploitation, manque de reconnaissance, sans parler des pratiques illégales comme le non-renouvellement de CDD après 6 ans, ou juste avant pour contourner la CDIsation obligatoire.

A la CCPANT

Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires

Université de Bordeaux

Liste CGT FERC Sup

Agents contractuels - BIATSS, enseignant·es, chercheur·es, doctorant·es

Je vote CGT

Je vote CGT à la CCP-ANT pour des représentant·es qui se battent sur toutes les questions qui concernent les personnels contractuels et qui revendiquent :

- Un plan de titularisation immédiat de tous les contractuel·les (CDD et CDI) occupant des fonctions pérennes.
- Un financement pérenne des établissements et de la recherche afin de mettre fin aux financements par projet, qui conduit à l'augmentation de la précarité.
- La fin du financement public de l'enseignement supérieur privé via les subventions démesurées à l'apprentissage
- Le maintien dans l'emploi public de toutes et tous les contractuels dans les meilleures conditions jusqu'à leur titularisation.
- L'arrêt des recrutements de nouveaux personnels contractuels.
- L'obligation de contractualiser les vacataires qui le souhaitent.
- L'alignement des obligations de service et des rémunérations (primes comprises) des non-titulaires sur celles des titulaires.
- Les mêmes droits sociaux, à congés et à protection que pour les titulaires.
- La réévaluation des retraites des personnels contractuels de la Fonction publique.
- Le financement de tous les doctorant·es pendant la durée de leur thèse.
- L'exonération des frais d'inscription pour toutes et tous les doctorant·es.

QUI VOTE ?

Sont électeurs les agent·es non titulaires exerçant leurs fonctions au sein de « l'université de Bordeaux » : contractuels BIATSS sous contrat de droit public, contractuels enseignants (ATER, lecteurs, maîtres de langue, professeurs contractuels), doctorants contractuels, chargés d'enseignement et attachés d'enseignement dans les disciplines médicales et odontologiques, chargés d'enseignement et ATV, enseignants contractuels du 2e degré, contractuels LRU, contractuels post-doctoraux, contractuels de mission scientifique, contractuels sur chaire de professeur junior, contractuels chercheurs. Il faut être en fonction depuis au moins deux mois et justifier d'un contrat d'au moins six mois.

POUR QUI VOTE-T-ON ?

Le vote se fait sur sigle et les syndicats désignent ensuite leurs représentants pour 4 ans. Le vote sera électronique.

Votez CGT !

Parce que nous travaillons tous et toutes ensemble, titulaires et contractuel·les, parce que sans nous, l'université s'effondrerait, parce que nous ne sommes pas des personnels corvéables à merci, **Pour défendre nos droits et le service public, votons !**

La CCPANT est une commission consultative propre à l'établissement. Elle est paritaire (même nombre de représentant·es de l'administration et de mandaté·es du personnel) et est consultée obligatoirement sur les décisions individuelles relatives:

- aux licenciements qui interviennent après la période d'essai ;

- aux sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme ;

- aux demandes de révision des comptes rendus d'entretiens professionnels ;

- en cas de refus d'autorisation de télétravail, de temps partiel, de mobilisation du compte personnel de formation ;

- aux non renouvellements des contrats de personnels investis d'un mandat syndical ;

- aux promotions, lorsqu'un dispositif local a été mis en place pour les non titulaires.

ÉLECTION À LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE CATÉGORIE B DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

Élections professionnelles 2026

Candidature présentée par la Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle - FORCE OUVRIERE

FNEC FP FO

FNEC FP FO

COMMISSION
CONSULTATIVE
PARITAIRE
CATEGORIE B DE L'UNIVERSITÉ

SCRUTIN DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

DÉFENDRE LES PERSONNELS, DÉFENDRE LE SERVICE PUBLIC



Élections professionnelles
2026
du 3 au 10 décembre
je vote
FNEC FP-FO

Profession de foi

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE CATEGORIE B DE L'UNIVERSITÉ

NOS REVENDICATIONS

VOTEZ FORCE OUVRIÈRE POUR EXIGER :

- **La titularisation sur poste de tous les contractuels qui le souhaitent,** et, dans l'optique de cette titularisation :
- **La CDIsation au plus tard à la fin de la première année de contrat ;**
- **Des dispositions identiques à celles des titulaires :** temps de travail et obligations de service, rémunérations de base ;
- **La revalorisation des salaires** et la **création des grilles de rémunération** nationales ;
- **Un cadre de gestion national** et le respect du principe de l'alignement des droits ;
- **Des contrats sur 12 mois minimum incluant les vacances scolaires ;**
- La **prise en compte de l'expérience** à l'embauche ;
- Le **droit à l'avancement et aux promotions** comme pour les fonctionnaires ;
- La **prise en compte de la totalité de l'ancienneté en tant contractuel** de la fonction publique pour les reclassements lors de la titularisation
- **L'arrêt de la contractualisation des fonctions d'enseignement et de recherche** (contrats LRU, CDD « de projets », CDI de mission…)

VOTER FNEC FP-FO/FO ESR, C'EST VOTER POUR :

- **la seule organisation syndicale qui a refusé de signer l'accord PSC et prévoyance** dans le périmètre Éducation Nationale/ESR
- **un syndicat qui s'oppose à l'austérité budgétaire et à l'augmentation sans fin des crédits militaires,** aux dépens des services publics et des besoins élémentaires de la population.
- **un syndicat inter-catégoriel qui défend tous les personnels de l'ESR,** titulaires et contractuels (BIATSS et ITA, détachés ou en PNA, doctorants, enseignants-chercheurs et chercheurs…).
- **un syndicat indépendant du ministère et des directions d'établissements,** loin de toute cogestion, FO ESR n'accepte aucune dégradation et remise en cause de nos statuts, rémunérations et conditions de travail …
- **le syndicat de la défense de nos statuts** et de nos conditions de travail

LA FNEC FP-FO ET FO ESR REVENDIQUENT :

- **L'abrogation de la réforme des retraites de 2023,** retour aux 60 ans, maintien de la retraite par répartition, du calcul de l'indice des 6 derniers mois
- **La fin du gel du point d'indice :** 10 % tout de Suite, + 32 % pour rattraper les pertes depuis 2000 ainsi que **le blocage du prix des carburants à 1,50 euros**
- **Une véritable revalorisation des grilles et des carrières pour toutes les catégories :** non à l'individualisation des rémunérations, intégration des primes dans le salaire, augmentation des taux de promotions
- **L'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique de 2019,** qui a supprimé le CHSCT et soumet les promotions à l'arbitraire le plus total



Election à la Commission consultative paritaire

De l'UNIVERSITE DE BORDEAUX

CATEGORIE B

Elections professionnelles 2026

Sigle présenté par le Syndicat national indépendant de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur

SNIRS-CFE-CGC

CANDIDATURE SUR SIGLE POUR L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

À LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE COMPÉTENTE À L'ÉGARD DES AGENTS CONTRACTUELS DE CATEGORIE B

DE L'UNIVERSITE DE BORDEAUX

Scrutin de décembre 2026

(vote électronique : du 3 décembre au 10 décembre 2026)

Candidature sur sigle présentée par : SNIRS-CFE-CGC

PROFESSION DE FOI

AGENTS CONTRACTUELS DU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CDI, CDD)

LES 3-10 DÉCEMBRE 2026, DÉSIGNEZ VOS REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE (CCP)

LA CCP, VOTRE SEULE VOIX

La Commission consultative paritaire d'établissement est la seule instance où les personnels contractuels de l'établissement peuvent directement faire entendre leur voix sur leurs conditions de travail.

La CCP joue un rôle dans le déroulement des carrières de chacun des personnels contractuels. Elle est compétente en matière de licenciement, de procédures disciplinaires, de recours sur le compte rendu de l'entretien d'évaluation professionnelle ou sur les niveaux de rémunération.

La CCP comprend en nombre égal des représentants de la direction de l'établissement et des représentants du personnel, ce qui lui donne un poids réel sur les décisions.

LE SNIRS

Le Syndicat national indépendant de la recherche et de l'enseignement supérieur, affilié à la CFE-CGC, est la seule organisation syndicale à avoir soutenu depuis 2018 la nécessité d'une politique claire à l'égard des agents contractuels, agents du service public au même titre que les titulaires.



POUR UNE NOUVELLE POLITIQUE

en faveur des contractuels

- **Plus de transparence et d'équité** dans les renouvellements des contrats et l'attribution des primes (règles claires et publiques d'attribution).
- **Assurer la pérennité des emplois et des missions.** Le recours massif aux CDD courts, contrats État, etc. est néfaste pour nos établissements et fragilise les agents. La fin d'un contrat est un gâchis pour tout le monde : perte d'emploi pour l'agent, perte de compétence, mission mise en péril.
- **Reconnaître les compétences et les missions,** vérifier régulièrement que les fiches de poste sont toujours en phase avec les fonctions réelles des agents.
- **Des rémunérations justes :** adopter un pourcentage triennal unique d'augmentation que l'agent soit A, B ou C, rémunérer les agents sous CDD au même niveau que ceux qu'ils remplacent pendant un congé maladie ou maternité, respecter le plafond maximum de rémunération défini dans le système de gestion.
- **Défendre les personnels** contre toute forme d'arbitraire et de harcèlement sur le lieu de travail.

MAIS AUSSI

- **Renforcement des cellules de signalement** afin de raccourcir les délais d'intervention.
- **Simplification** de la procédure de protection fonctionnelle.
- **Extension des délais de recours** contre les décisions de l'administration.
- **Liberté de choix** par les agents de leur Protection Sociale Complémentaire.

Transparence · Équité · Pérennité des emplois · Dialogue social

Suivez notre campagne : https://snirs-cfecgc.fr/

Élection à la commission consultative paritaire
Catégorie B

Université de Bordeaux

Élections professionnelles 2026

Candidature présentée par le SNALC

Syndicat national des lycées, collèges, écoles et du supérieur

POUR LES CONTRACTUELS AMU DE CATÉGORIE B, LE SNALC REVENDIQUE

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 3-10 DÉCEMBRE 2026

Pour un meilleur traitement

CONTRACTUELS
AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ
CATÉGORIE B

1 UNE RÉMUNÉRATION DÉCENTE POUR TOUS DES PRIMES, PAS UNE POLITIQUE SALARIALE !

- Le CIA/PIA reste souvent gelé pendant des années, et sa part variable est laissée à l'appréciation de chaque service, sans critères publics.
- L'évolution de carrière de la catégorie B reste trop souvent bloquée par un régime indemnitaire qui ne suit pas.
- Une prime de précarité, comme dans le privé.
- Vos élus SNALC exigeront une revalorisation régulière et indexée sur l'inflation, ainsi que des critères transparents pour la part variable.

2 LA CDIsation, UN DROIT, PAS UN PARCOURS DU COMBATTANT !

- L'accès au CDI ne doit jamais être une loterie.
- Le SNALC dénonce les refus non justifiés et des conditions taillées pour décourager.
- La portabilité du CDI doit être garantie, avec maintien de l'indice de rémunération et de l'ancienneté en cas de changement d'employeur public.
- Vos élus porteront cette exigence au niveau national : un cadrage clair, identique dans tous les établissements.

3 LA TITULARISATION, UNE VOIE RÉELLE, PAS UNE PROMESSE LOINTAINE !

- De nombreux contractuels de niveau A et B remplissent depuis des années les conditions d'expérience, sans jamais pouvoir se présenter à un concours réellement accessible.
- Le SNALC exige l'ouverture de concours réservés aux contractuels de niveau A et B justifiant de 3 ans d'ancienneté.

4 LA CCP, UN VRAI POUVOIR DE CONTRÔLE, PAS UNE CHAMBRE D'ENREGISTREMENT !

- La loi prévoit déjà la consultation de la CCP sur les refus de formation, de télétravail ou de temps partiel — mais jamais sur les recrutements ni les refus de CDIsation.
- Même consultée, son avis ne lie jamais l'employeur.
- Vos élus SNALC demanderont sa saisine systématique sur chaque recrutement et chaque refus de CDIsation.

snalc

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
3-10 DÉCEMBRE 2026

Pour un meilleur traitement

CONTRACTUELS
AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ
CATÉGORIE B

POUR LES CONTRACTUELS AMU DE CATÉGORIE B, LE SNALC REVENDIQUE

5 UNE VRAIE PROTECTION, PAS DES PROMESSES !

- Médecine du travail, action sociale, risques psychosociaux, aidants familiaux : trop de contractuels restent seuls face à ces difficultés, quel que soit leur établissement.
- Vos élus SNALC porteront ces exigences à chaque instance où ils siègent.

6 LA FORMATION, PAS UN COPIER-COLLER !

- Une évolution de carrière ne doit pas s'arrêter faute d'accès à la préparation aux concours.
- Le SNALC exige un accès facilité au compte personnel de formation et une vraie préparation aux concours internes vers la catégorie A.

7 LA PRÉCARITÉ NE DOIT PAS ÊTRE UNE POLITIQUE RH !

- Dans l'enseignement supérieur, 38 % des personnels BIATSS sont des contractuels — une proportion stable depuis plus de dix ans (bilan social MESRI).
- Réussir un concours ne garantit même pas de rester sur son poste.
- Le SNALC portera au niveau national l'exigence d'une priorité d'affectation pour les lauréats sur leur poste actuel, et d'un réemploi prioritaire en fin de contrat avec obligation pour l'établissement de justifier tout refus.

8 DES RÈGLES CLAIRES SUR LE TÉLÉTRAVAIL, PAS DE L'ARBITRAIRE !

- Selon leur poste, deux collègues peuvent être traités très différemment, livrés au bon vouloir de leur service.
- Vos élus SNALC demanderont des critères harmonisés pour tous.

9 CE QUE LE SNALC PEUT FAIRE POUR VOUS UN SYNDICAT À VOS CÔTÉS, PAS SEULEMENT LE JOUR DU VOTE !

- Un accompagnement dans la rédaction de vos dossiers d'avancement.
- Une aide à la préparation de votre entretien professionnel individuel.
- Des informations claires pour vos démarches administratives.
- Un accompagnement à chaque étape, de l'embauche à la CDIsation.

POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT
Je vote SNALC, je fais voter SNALC
du 3 au 10 décembre 2026

snalc

ORGANISATIONS SYNDICALES CANDIDATES
ELECTIONS – CCPAC
Commission consultative paritaire
des agents contractuels

Catégorie C

8 organisations syndicales déclarées recevables

ÉLECTION À LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE CATÉGORIE C DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

Élections professionnelles 2026

Candidature présentée par la Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle - FORCE OUVRIERE

FNEC FP FO

FNEC FP FO

COMMISSION
CONSULTATIVE
PARITAIRE
CATEGORIE C DE L'UNIVERSITÉ

SCRUTIN DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

DÉFENDRE LES PERSONNELS, DÉFENDRE LE SERVICE PUBLIC



Élections professionnelles
2026
du 3 au 10 décembre
je vote
FNEC FP-FO

Profession de foi

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE CATEGORIE C DE L'UNIVERSITÉ

NOS REVENDICATIONS

VOTEZ FORCE OUVRIÈRE POUR EXIGER :

- **La titularisation sur poste de tous les contractuels qui le souhaitent,** et, dans l'optique de cette titularisation :
- **La CDIsation au plus tard à la fin de la première année de contrat ;**
- **Des dispositions identiques à celles des titulaires :** temps de travail et obligations de service, rémunérations de base ;
- **La revalorisation des salaires** et la **création des grilles de rémunération** nationales ;
- **Un cadre de gestion national** et le respect du principe de l'alignement des droits ;
- **Des contrats sur 12 mois minimum incluant les vacances scolaires ;**
- La **prise en compte de l'expérience** à l'embauche ;
- Le **droit à l'avancement et aux promotions** comme pour les fonctionnaires ;
- La **prise en compte de la totalité de l'ancienneté en tant contractuel** de la fonction publique pour les reclassements lors de la titularisation
- **L'arrêt de la contractualisation des fonctions d'enseignement et de recherche** (contrats LRU, CDD « de projets », CDI de mission…)

VOTER FNEC FP-FO/FO ESR, C'EST VOTER POUR :

- **la seule organisation syndicale qui a refusé de signer l'accord PSC et prévoyance** dans le périmètre Éducation Nationale/ESR
- **un syndicat qui s'oppose à l'austérité budgétaire et à l'augmentation sans fin des crédits militaires,** aux dépens des services publics et des besoins élémentaires de la population.
- **un syndicat inter-catégoriel qui défend tous les personnels de l'ESR,** titulaires et contractuels (BIATSS et ITA, détachés ou en PNA, doctorants, enseignants-chercheurs et chercheurs…).
- **un syndicat indépendant du ministère et des directions d'établissements,** loin de toute cogestion, FO ESR n'accepte aucune dégradation et remise en cause de nos statuts, rémunérations et conditions de travail …
- **le syndicat de la défense de nos statuts** et de nos conditions de travail

LA FNEC FP-FO ET FO ESR REVENDIQUENT :

- **L'abrogation de la réforme des retraites de 2023,** retour aux 60 ans, maintien de la retraite par répartition, du calcul de l'indice des 6 derniers mois
- **La fin du gel du point d'indice :** 10 % tout de Suite, + 32 % pour rattraper les pertes depuis 2000 ainsi que **le blocage du prix des carburants à 1,50 euros**
- **Une véritable revalorisation des grilles et des carrières pour toutes les catégories :** non à l'individualisation des rémunérations, intégration des primes dans le salaire, augmentation des taux de promotions
- **L'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique de 2019,** qui a supprimé le CHSCT et soumet les promotions à l'arbitraire le plus total



Élection à la Commission consultative paritaire catégorie C

de l'Université de Bordeaux

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

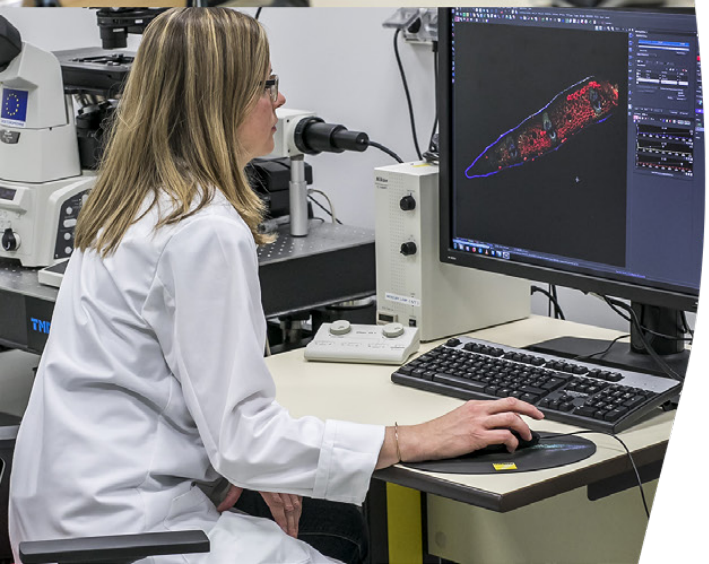
Sigle présenté par l'Union nationale des syndicats autonomes











ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

DU JEUDI 3 AU JEUDI 10 DÉCEMBRE

Commission consultative paritaire des agents contractuels (CCP-AC)

La CCP-AC comprend un nombre égal de représentants du personnel et de représentants de la direction. Elle est notamment consultée pour les décisions de licenciement, les procédures disciplinaires, les refus de congé, de formation ou de télétravail, ainsi que pour toute décision individuelle.

Être contractuel ne doit jamais signifier être seul face à sa direction !

L'UNSA EST À VOS CÔTÉS POUR VOUS ACCOMPAGNER, VOUS DÉFENDRE ET FAIRE RESPECTER VOS DROITS

La CCP ne décide pas de l'avenir collectif des contractuels, mais elle peut intervenir dans des situations qui changent une vie professionnelle.

C'est pourquoi votre voix compte !

Le rôle des représentants UNSA est de faire de la CCP un véritable lieu de défense des contractuels.

La consultation d'une CCP ne doit pas se réduire à entériner une décision déjà prise.
Pour vous défendre, vos représentants UNSA s'engagent à :

- s'opposer à l'arbitraire ;
- exiger la transparence de la part de la direction de l'établissement ;
- évaluer les éléments qui motivent la décision pour porter la contradiction.

La précarité du statut ne doit pas signifier précarité des droits.

Être contractuel ne signifie pas disposer de moins de garanties lorsqu'une décision défavorable est envisagée. La vulnérabilité particulière liée au contrat rend, au contraire, indispensable la représentation syndicale solide et expérimentée de l'UNSA.

#JeVoteUNSa

L'UNSA défend et développe les intérêts individuels et collectifs des personnels et doctorants contractuels. Nous revendiquons notamment :

- un dispositif dédié et pérenne de titularisation, quel que soit le type de contrat, pour celles et ceux qui le souhaitent ;
- un accès facilité au CDI ;
- la reprise totale de l'ancienneté publique et privée ;
- une rémunération à la hauteur des missions et des qualifications ;
- l'amélioration des conditions de travail ;
- des services de santé au travail renforcés et des politiques d'action sociale plus ambitieuses ;
- une réelle politique de lutte contre les comportements sexistes et sexuels, toutes formes de harcèlement et de discrimination ;
- des mesures pour garantir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ainsi que l'inclusion des personnels en situation de handicap ;
- l'accès gratuit à une formation professionnelle de qualité.

Important : les contractuels votent également pour les **CSA d'établissement et le CSA ministériel**.

Du 3 au 10 décembre 2026

VOTEZ UNSA !

Election à la Commission consultative paritaire

De l'UNIVERSITE DE BORDEAUX

CATEGORIE C

Elections professionnelles 2026

Sigle présenté par le Syndicat national indépendant de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur

SNIRS-CFE-CGC

CANDIDATURE SUR SIGLE POUR L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

À LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE COMPÉTENTE À L'ÉGARD DES AGENTS CONTRACTUELS DE CATEGORIE C

DE L'UNIVERSITE DE BORDEAUX

Scrutin de décembre 2026

(vote électronique : du 3 décembre au 10 décembre 2026)

Candidature sur sigle présentée par : SNIRS-CFE-CGC

PROFESSION DE FOI

AGENTS CONTRACTUELS DU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CDI, CDD)

LES 3-10 DÉCEMBRE 2026, DÉSIGNEZ VOS REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE (CCP)

LA CCP, VOTRE SEULE VOIX

La Commission consultative paritaire d'établissement est la seule instance où les personnels contractuels de l'établissement peuvent directement faire entendre leur voix sur leurs conditions de travail.

La CCP joue un rôle dans le déroulement des carrières de chacun des personnels contractuels. Elle est compétente en matière de licenciement, de procédures disciplinaires, de recours sur le compte rendu de l'entretien d'évaluation professionnelle ou sur les niveaux de rémunération.

La CCP comprend en nombre égal des représentants de la direction de l'établissement et des représentants du personnel, ce qui lui donne un poids réel sur les décisions.

LE SNIRS

Le Syndicat national indépendant de la recherche et de l'enseignement supérieur, affilié à la CFE-CGC, est la seule organisation syndicale à avoir soutenu depuis 2018 la nécessité d'une politique claire à l'égard des agents contractuels, agents du service public au même titre que les titulaires.



POUR UNE NOUVELLE POLITIQUE

en faveur des contractuels

- **Plus de transparence et d'équité** dans les renouvellements des contrats et l'attribution des primes (règles claires et publiques d'attribution).
- **Assurer la pérennité des emplois et des missions.** Le recours massif aux CDD courts, contrats État, etc. est néfaste pour nos établissements et fragilise les agents. La fin d'un contrat est un gâchis pour tout le monde : perte d'emploi pour l'agent, perte de compétence, mission mise en péril.
- **Reconnaître les compétences et les missions,** vérifier régulièrement que les fiches de poste sont toujours en phase avec les fonctions réelles des agents.
- **Des rémunérations justes :** adopter un pourcentage triennal unique d'augmentation que l'agent soit A, B ou C, rémunérer les agents sous CDD au même niveau que ceux qu'ils remplacent pendant un congé maladie ou maternité, respecter le plafond maximum de rémunération défini dans le système de gestion.
- **Défendre les personnels** contre toute forme d'arbitraire et de harcèlement sur le lieu de travail.

MAIS AUSSI

- **Renforcement des cellules de signalement** afin de raccourcir les délais d'intervention.
- **Simplification** de la procédure de protection fonctionnelle.
- **Extension des délais de recours** contre les décisions de l'administration.
- **Liberté de choix** par les agents de leur Protection Sociale Complémentaire.

Transparence · Équité · Pérennité des emplois · Dialogue social

Suivez notre campagne : https://snirs-cfecgc.fr/

Élection à la commission consultative paritaire
Catégorie C

Université de Bordeaux

Élections professionnelles 2026

Candidature présentée par le SNALC

Syndicat national des lycées, collèges, écoles et du supérieur



POUR LES CONTRACTUELS DE CATÉGORIE C, LE SNALC REVENDIQUE

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 3-10 DÉCEMBRE 2026

Pour un meilleur traitement

CONTRACTUELS
CATÉGORIE C

1 UNE RÉMUNÉRATION DÉCENTE POUR TOUS DES PRIMES, PAS UNE POLITIQUE SALARIALE !

- Le CIA/PIA reste souvent gelé pendant des années, et sa part variable est laissée à l'appréciation de chaque service, sans critères publics.
- Les agents de catégorie C sont les plus exposés au décrochage face au SMIC, faute de revalorisation régulière.
- Une prime de précarité, comme dans le privé.
- Vos élus SNALC exigeront une revalorisation régulière et indexée sur l'inflation, ainsi que des critères transparents pour la part variable.

2 LA CDIsation, UN DROIT, PAS UN PARCOURS DU COMBATTANT !

- L'accès au CDI ne doit jamais être une loterie.
- Le SNALC dénonce les refus non justifiés et des conditions taillées pour décourager.
- La portabilité du CDI doit être garantie, avec maintien de l'indice de rémunération et de l'ancienneté en cas de changement d'employeur public.
- Vos élus porteront cette exigence au niveau national : un cadrage clair, identique dans tous les établissements.

3 LA TITULARISATION, UNE VOIE RÉELLE, PAS UNE PROMESSE LOINTAINE !

- La titularisation des contractuels de catégorie C reste soumise à un seuil de 6 ans d'ancienneté, bien au-delà de ce qui serait nécessaire pour reconnaître leur engagement.
- Le SNALC exige l'abaissement de ce seuil à 3 ans d'ancienneté pour la catégorie C.

4 LA CCP, UN VRAI POUVOIR DE CONTRÔLE, PAS UNE CHAMBRE D'ENREGISTREMENT !

- La loi prévoit déjà la consultation de la CCP sur les refus de formation, de télétravail ou de temps partiel — mais jamais sur les recrutements ni les refus de CDIsation.
- Même consultée, son avis ne lie jamais l'employeur.
- Vos élus SNALC demanderont sa saisine systématique sur chaque recrutement et chaque refus de CDIsation.

snalc

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
3-10 DÉCEMBRE 2026

Pour un meilleur traitement

CONTRACTUELS
CATÉGORIE C

POUR LES CONTRACTUELS DE CATÉGORIE C, LE SNALC REVENDIQUE

5 UNE VRAIE PROTECTION, PAS DES PROMESSES !

- Médecine du travail, action sociale, risques psychosociaux, aidants familiaux : trop de contractuels restent seuls face à ces difficultés, quel que soit leur établissement.
- Vos élus SNALC porteront ces exigences à chaque instance où ils siègent.

6 LA FORMATION, PAS UN COPIER-COLLER !

- Une large partie de la grille indiciaire de catégorie C a été rattrapée par le SMIC ces dernières années : la formation vers une qualification supérieure n'est plus une option, c'est une urgence.
- Le SNALC exige un accès facilité au compte personnel de formation, et une vraie préparation aux concours internes vers la catégorie B.

7 LA PRÉCARITÉ NE DOIT PAS ÊTRE UNE POLITIQUE RH !

- Dans l'enseignement supérieur, 38 % des personnels BIATSS sont des contractuels — une proportion stable depuis plus de dix ans (bilan social MESRI).
- Réussir un concours ne garantit même pas de rester sur son poste.
- Le SNALC portera au niveau national l'exigence d'une priorité d'affectation pour les lauréats sur leur poste actuel, et d'un réemploi prioritaire en fin de contrat avec obligation pour l'établissement de justifier tout refus.

8 DES RÈGLES CLAIRES SUR LE TÉLÉTRAVAIL, PAS DE L'ARBITRAIRE !

- Selon leur poste, deux collègues peuvent être traités très différemment, livrés au bon vouloir de leur service.
- Vos élus SNALC demanderont des critères harmonisés pour tous.

9 CE QUE LE SNALC PEUT FAIRE POUR VOUS UN SYNDICAT À VOS CÔTÉS, PAS SEULEMENT LE JOUR DU VOTE !

- Un accompagnement dans la rédaction de vos dossiers d'avancement.
- Une aide à la préparation de votre entretien professionnel individuel.
- Des informations claires pour vos démarches administratives.
- Un accompagnement à chaque étape, de l'embauche à la CDIsation.

POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT
Je vote SNALC, je fais voter SNALC
du 3 au 10 décembre 2026

snalc

Élections professionnelles
Scrutin du 3 au 10 décembre 2026

Élection à la Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires de Catégorie A de l'université de Bordeaux

Liste présentée par la CGT FERC Sup Université de Bordeaux

Déclaration de candidature à la Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires de Catégorie A de l'université de Bordeaux, liste présentée par le CGT FERC Sup de l'université de Bordeaux pour le scrutin de décembre 2026 (Vote électronique du 3 au 10 décembre 2026).



Il s'agit d'élire vos élu·es au CSA plénier, à la CPE, à la CCPANT et dans les instances Santé, Sécurité et conditions de travail (FS-SSCT)

La précarité est forte dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche avec un taux national officiel d'agents contractuels de 37 % : sur les 6411 personnels de notre établissement, 47% sont contractuels. Malgré la loi Sauvadet de 2012, censée résorber la précarité, le nombre de personnels contractuels a continué d'augmenter dans l'ESR.

Pire, la loi n° 2019-828 dite « de transformation de la Fonction publique » puis la Loi de Programmation de la Recherche (LPR) de 2020 ont imposé de profondes modifications particulièrement néfastes dans le statut des fonctionnaires. Elles ont mis fin au principe d'emplois permanents occupés par des fonctionnaires dans les universités et facilitent le recours à l'emploi précaire en créant de nouveaux types de contrats : CDI de mission dont la durée est indéterminée, création de CDD de projet pouvant être arrêtés à tout moment, introduction de la rupture conventionnelle dans le public.

Manque de perspectives, peu ou pas de déroulement de carrière, durée cumulée de CDD pouvant atteindre 6 ans, peur de la perte d'emploi, salaires bas (primes très inférieures aux titulaires et souvent inexistantes), surexploitation, manque de reconnaissance, sans parler des pratiques illégales comme le non-renouvellement de CDD après 6 ans, ou juste avant pour contourner la CDIsation obligatoire.

A la CCPANT

Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires

Université de Bordeaux

Liste CGT FERC Sup

Agents contractuels - BIATSS, enseignant·es, chercheur·es, doctorant·es

Je vote CGT

Je vote CGT à la CCP-ANT pour des représentant·es qui se battent sur toutes les questions qui concernent les personnels contractuels et qui revendiquent :

- Un plan de titularisation immédiat de tous les contractuel·les (CDD et CDI) occupant des fonctions pérennes.
- Un financement pérenne des établissements et de la recherche afin de mettre fin aux financements par projet, qui conduit à l'augmentation de la précarité.
- La fin du financement public de l'enseignement supérieur privé via les subventions démesurées à l'apprentissage
- Le maintien dans l'emploi public de toutes et tous les contractuels dans les meilleures conditions jusqu'à leur titularisation.
- L'arrêt des recrutements de nouveaux personnels contractuels.
- L'obligation de contractualiser les vacataires qui le souhaitent.
- L'alignement des obligations de service et des rémunérations (primes comprises) des non-titulaires sur celles des titulaires.
- Les mêmes droits sociaux, à congés et à protection que pour les titulaires.
- La réévaluation des retraites des personnels contractuels de la Fonction publique.
- Le financement de tous les doctorant·es pendant la durée de leur thèse.
- L'exonération des frais d'inscription pour toutes et tous les doctorant·es.

QUI VOTE ?

Sont électeurs les agent·es non titulaires exerçant leurs fonctions au sein de « l'université de Bordeaux » : contractuels BIATSS sous contrat de droit public, contractuels enseignants (ATER, lecteurs, maîtres de langue, professeurs contractuels), doctorants contractuels, chargés d'enseignement et attachés d'enseignement dans les disciplines médicales et odontologiques, chargés d'enseignement et ATV, enseignants contractuels du 2e degré, contractuels LRU, contractuels post-doctoraux, contractuels de mission scientifique, contractuels sur chaire de professeur junior, contractuels chercheurs. Il faut être en fonction depuis au moins deux mois et justifier d'un contrat d'au moins six mois.

POUR QUI VOTE-T-ON ?

Le vote se fait sur sigle et les syndicats désignent ensuite leurs représentants pour 4 ans. Le vote sera électronique.

Votez CGT !

Parce que nous travaillons tous et toutes ensemble, titulaires et contractuel·les, parce que sans nous, l'université s'effondrerait, parce que nous ne sommes pas des personnels corvéables à merci, **Pour défendre nos droits et le service public, votons !**

La CCPANT est une commission consultative propre à l'établissement. Elle est paritaire (même nombre de représentant·es de l'administration et de mandaté·es du personnel) et est consultée obligatoirement sur les décisions individuelles relatives:

- aux licenciements qui interviennent après la période d'essai ;

- aux sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme ;

- aux demandes de révision des comptes rendus d'entretiens professionnels ;

- en cas de refus d'autorisation de télétravail, de temps partiel, de mobilisation du compte personnel de formation ;

- aux non renouvellements des contrats de personnels investis d'un mandat syndical ;

- aux promotions, lorsqu'un dispositif local a été mis en place pour les non titulaires.

Élections professionnelles 2026

Engagé·es au quotidien pour les collègues

Élection à la commission consultative paritaire catégorie C de l'Université de Bordeaux

Candidature présentée par la FSU – Fédération syndicale unitaire

SNASUB-FSU

Élections professionnelles du 3 au 10 décembre 2026

Commission consultative paritaire catégorie C de l'Université de Bordeaux

Engagé·es au quotidien pour les collègues



CCPAC

Commission consultative paritaire

En CCPAC, vos élu·es FSU vous défendent pour contester votre compte-rendu d'entretien professionnel, en cas de procédure disciplinaire ou de licenciement.

Pourquoi voter ?

Avec vos élu·es FSU, formé·es sur la réglementation et les droits des contractuel·les, vous avez la garantie d'être soutenu·e devant l'administration pour faire respecter vos droits.

Vos élu·es FSU agissent pour :

Lutter contre la précarité

Au niveau national, ce sont plus de 45 % des agents qui sont contractuel·les. La FSU se bat pour :

- un plan de titularisation des contractuel·les prenant en compte l'expérience professionnelle ;
- des campagnes d'emploi permettant de recruter des titulaires dans tous les métiers.

A travail égal, salaire égal

Les personnels contractuel·les et titulaires contribuent ensemble au bon fonctionnement du service public. La FSU revendique :

- l'alignement du salaire (indice et durée d'échelon) sur les grilles des titulaires ;
- le versement des mêmes indemnités que celles perçues par les titulaires.

Contre l'austérité

L'austérité appliquée à l'ESR se manifeste de manière criante ! Les budgets de nos établissements sont insuffisants. Nous luttons :

- contre les mesures brutales sur l'emploi (gel de postes, non renouvellement de CDD...) ;
- pour des budgets à hauteur des besoins.

Défendre les personnels

Les élu·es FSU partagent vos conditions d'exercice trop souvent dégradées et s'engagent :

- pour l'égalité professionnelle ;
- contre les violences sexistes et sexuelles ;
- pour améliorer l'organisation des services ;
- contre la dégradation des conditions de travail.

Du 3 au 10 décembre 2026,

faisons entendre notre voix avec les syndicats de la FSU

SNASUB-FSU

SNASUB-FSU

F.S.U.

Avec la FSU, des élu·es de terrain

Parce qu'on n'est jamais aussi bien défendu·e que par des collègues qui exercent le même métier

La FSU et ses syndicats nationaux s'engagent pour défendre vos droits et faire entendre votre voix. Au quotidien, nos élu·es agissent dans toutes les instances pour faire respecter le travail des personnels, améliorer les conditions d'exercice et porter un projet émancipateur pour l'enseignement supérieur et la recherche.



F.S.U.

Engagé·es au quotidien

#VotezFSU

#Engagé·esAuQuotidien

ÉLECTION à la COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE des agents contractuels de catégorie C de l'Université de Bordeaux

compétente à l'égard des AGENTS CONTRACTUELS de catégorie C de l'Université de Bordeaux

Élections professionnelles 2026

Candidature du

SNCL

présentée par
le Syndicat National des Collèges et des Lycées
affilié à la FAEN (Fédération Autonome de l'Éducation Nationale)

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

Agents contractuels de catégorie C de l'Université de Bordeaux

Le SNCL défend vos intérêts.

NOUS REVENDIQUONS :

- Des rémunérations plus attractives, avec une augmentation de la valeur du point d'indice et une révision des grilles indiciaires pour compenser l'inflation.
- Une meilleure prise en compte des services de non-titulaire lors du reclassement.
- Une formation de qualité, sur le temps de travail, pour préparer efficacement les concours de recrutement.
- Le maintien des concours nationaux de recrutement.
- La reconnaissance des diplômes et de l'expérience professionnelle acquise.
- Une véritable médecine du travail préventive répondant aux besoins des personnels.
- L'inclusion systématique des périodes d'inter-contrat dans les CDD au prorata des périodes travaillées.

Le syndicat SNCL appartient à la **Fédération Autonome de l'Éducation nationale, la FAEN.**
La FAEN est une fédération apolitique, autonome (elle ne rend de compte à personne d'autre que ses militants et n'est pas confédérée) et indépendante (elle ne reçoit aucune subvention de l'État).

« Pour nous, un syndicat, ça devrait toujours être comme ça ! »

NI POLITIQUE, NI BLABLA : DU CONCRET POUR NOS MÉTIERS !

NOUS DÉNONÇONS :

- Les perspectives de carrière très réduites, voire inexistantes.
- L'instabilité et la précarité de nos affectations et contrats au sein des structures de l'enseignement supérieur.
- La complexité et la lenteur du système d'indemnisation chômage.
- Les bas salaires de nos grilles rattrapées par le SMIC.
- Les pressions hiérarchiques intolérables notamment lors des renouvellements de contrats.
- Le manque de considération envers nous, « parce que » personnels non titulaires...

VOTEZ

AGENTS CONTRACTUELS — ÉLECTIONS 2026

Contractuels, assez d'être méprisés !

La situation des contractuels et la façon dont ils sont traités par l'administration ne cessent de se dégrader au fil des ans : mépris des droits, situations illégales, désinformation, retards insupportables de paiement... ça suffit ! Le syndicat se bat, y compris jusqu'en justice, pour que l'administration cesse de se croire au-dessus des lois.
Partout en France, nous vous aidons à faire respecter les délais d'information de renouvellement ou non-renouvellement, de transmission des documents chômage, de paiement des indemnités dues. Nous veillons à la régularité de vos contrats et de vos services.
Nous vous protégeons contre les pressions et les harcèlements.

Écoute attentive et humaine, expertise des textes, information sûre et de qualité.

Autonome et indépendant !

U N E R E V A L O R I S A T I O N
c'est urgent pour nous aussi !

9 ans
C'est la durée de service au même salaire plancher pour les 7 premiers échelons des plus basses catégories, désormais neutralisés au niveau du SMIC...

Pour la CDisation
Notre syndicat a obtenu la CDisation des personnels qu'il défend, victimes de CDD abusivement prolongés sur plus de 10 ans... Les collègues ont été Cdisés avec octroi de prime !

Si la revalorisation de l'ensemble des corps titulaires est plus que légitime, celle des agents contractuels est tout aussi urgente.
Les grilles doivent donc être révisées en profondeur et la valeur du point d'indice revue pour préserver notre pouvoir d'achat : neuf ans de service au même salaire plancher, c'est intolérable !
Notre travail mérite un salaire digne : il faut en finir avec les services incomplets et les faibles rémunérations qui nous poussent toujours plus vers la précarité !

VOTEZ

Élections professionnelles 2026

Candidature présentée par la CFDT Éducation Formation Recherche Publiques

Je vote CFDT du 03 au 10 déc 26

Cfdt: ÉDUCATION FORMATION RECHERCHE PUBLIQUES
Université de Bordeaux

ELECTIONS DE RENOUVELLEMENT DES REPRESENTANTS AU CSA, CPE ET CCPANT

Nos Exigences pour les personnels de l'Université :

- *Une meilleure **reconnaissance** et **considération** au travail*
- *Des **moyens** pour **pouvoir bien faire** son travail*
- *La garantie de la **santé** et **sécurité** au travail*
- *Pouvoir **anticiper l'évolution des conditions** de travail*
- *Permettre d'**agir sur l'organisation** du travail*

Retrouvez via le QR Code et sur le site cfdt-ub.fr :

- l'intégralité de notre **profession de foi**
- nos **listes de candidats** et soutiens

Voter pour la CFDT, c'est défendre les personnels, mais aussi défendre un modèle d'université ouverte, démocratique et solidaire, pleinement engagée dans ses missions de service public auprès des étudiants et de la société.

VOTEZ CFDT

1er syndicat de France

Voter pour la CFDT au CSA, à la CPE et la CCPANT, c'est choisir des représentants qui connaissent vos métiers, défendent vos droits et qui rendent compte de leurs actions.

Votre travail mérite reconnaissance et considération !

Nous voulons des rémunérations à la hauteur de nos qualifications et de nos responsabilités, des carrières qui permettent réellement de progresser et des règles d'avancement justes et transparentes. Nous défendrons une meilleure reconnaissance de tous les métiers, titulaires comme contractuels, et une politique de ressources humaines attentive aux parcours et aux aspirations de chacun.

Pour bien travailler, il faut des moyens !

Les missions des universités ne cessent de se développer, sans que les moyens humains et financiers suivent. Charge de travail, multiplication des tâches et précarité fragilisent les personnels comme la qualité du service rendu. Nous revendiquons des recrutements, des emplois stables et des moyens adaptés aux missions. Ces moyens sont également indispensables pour garantir l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur et offrir aux étudiants un environnement d'études accueillant, inclusif et attentif à leur santé physique et mentale.

L'université se doit de garantir votre santé et sécurité au travail !

Dans une période où les personnels de l'Université sont de plus en plus nombreux à souffrir à cause de leurs conditions de travail, nous exigerons la mise en place d'un plan d'action concret permettant de protéger les personnels vis-à-vis de tous les risques auxquels ils sont exposés, que ces risques soient environnementaux ou humains. Nous souhaitons réaffirmer notre souhait de lutter contre toutes les formes de violence et discrimination au sein de l'Université tout en portant de façon inconditionnelle attention et assistance aux collègues en situation de vulnérabilité ou précarité.

Des changements anticipés plutôt que subis !

Le changement climatique et l'intelligence artificielle transforment déjà nos métiers, nos pratiques et nos conditions de travail. Ces évolutions doivent être anticipées, débattues et accompagnées. Nous défendrons une adaptation de nos activités et de nos lieux de travail aux défis environnementaux et une utilisation de l'IA qui respecte la dignité et les compétences professionnelles.

Pouvoir agir sur l'organisation et les transformations du travail !

Chacun doit pouvoir faire entendre son expérience, proposer des améliorations et participer aux décisions qui affectent son travail. Afin de préserver nos libertés académiques, nous défendrons un véritable dialogue sur l'organisation et les projets de transformation des services, les conditions d'enseignement et de recherche. Faire confiance aux personnels, c'est leur donner le pouvoir d'agir et leur permettre de retrouver ou de préserver le sens de leur travail en favorisant les démarches participatives

VOTEZ CFDT

1er syndicat de France

